Nations Unies

S/PV.8711



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8711e séance

Jeudi 30 janvier 2020, à 15 heures
New York

Président :	M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Mogashoa
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Gueguen
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	Mme Morrison González
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Lettre datée du 9 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/30)

20-02463 (F)







La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Lettre datée du 9 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/30)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Dato Lim Jock Hoi, Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/30, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 janvier 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Viet Nam, en tant que Président du Conseil de sécurité et Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour 2020, d'avoir organisé la présente séance d'information.

En cette époque de défis de plus en plus complexes lancés à la paix et à la sécurité mondiales, les efforts multilatéraux de coopération et d'intégration, notamment des partenariats solides entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, sont essentiels. Depuis son officialisation en 2011, le partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU est devenu un élément important de l'important dialogue entre l'Organisation et les organisations régionales. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur la façon dont l'ASEAN et l'ONU peuvent renforcer leur coopération pour juguler les menaces contre la paix et la sécurité.

Premièrement, je tiens à saluer les contributions de longue date des États membres de l'ASEAN aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Environ 5 000 militaires et agents de police de sept États membres de l'ASEAN servent actuellement dans des missions partout dans le monde. Le nombre croissant de soldates de la paix déployées par les États membres de l'ASEAN témoigne de la prise de conscience par l'ASEAN des rôles cruciaux que les soldates de la paix peuvent et doivent jouer dans l'exécution des mandats des missions. Les 10 États membres de l'ASEAN ont entériné l'initiative Action pour le maintien de la paix, et nous continuons de travailler en étroite coopération pour nous acquitter des engagements partagés et veiller à ce que le maintien de la paix reste adapté aux objectifs visés.

Nous sommes également reconnaissants aux six pays de l'ASEAN qui ont annoncé des contributions au Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Je remercie le Viet Nam, l'Indonésie, la Thaïlande et le Cambodge d'accueillir, sur la base d'un roulement, le projet de partenariat triangulaire visant à améliorer les capacités du génie des Casques bleus dans la région et au-delà.

Depuis sa création en 1967, l'ASEAN a participé à de nombreuses initiatives régionales en matière de diplomatie discrète, de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans les situations de conflit. En 2011, le Conseil de sécurité a soutenu les efforts diplomatiques de promotion de solutions pacifiques déployés par l'ASEAN pour mettre fin aux escarmouches frontalières entre la Thaïlande et le Cambodge. Plus récemment, le rôle de l'ASEAN concernant la situation dans l'État rakhine du Myanmar a eu une immense importance pour l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel que les efforts internationaux trouvent une solution à la situation critique des personnes déplacées et des réfugiés qui vivent encore dans des conditions épouvantables.

Notre coopération renforcée avec l'ASEAN est cruciale pour faire progresser des mesures concrètes conformes aux principes humanitaires et aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. Ces recommandations requièrent un suivi urgent dans leur intégralité, notamment la mise en place énergique des conditions nécessaires au retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés et déplacés rohingya dans leurs lieux d'origine ou à l'endroit de leur choix.

L'Organisation se félicite également du dialogue constructif entre l'ASEAN et la Chine en vue du maintien de la paix régionale et de la sécurité maritime. Nous attendons avec intérêt la conclusion d'un code de conduite dans la mer de Chine méridionale pour aider à prévenir les différends maritimes. L'ASEAN joue un rôle clef dans le dispositif régional de paix et de sécurité, notamment en réunissant de grandes puissances régionales dans les instances qu'elle dirige. Nous encourageons l'ASEAN à utiliser ce grand pouvoir fédérateur pour contrecarrer de manière efficace et créative les menaces contre la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

La situation sur la péninsule coréenne reste extrêmement préoccupante. Grâce à la diplomatie publique ou discrète, notamment en organisant des réunions historiques à Singapour et à Hanoï, la région de l'ASEAN a contribué aux efforts en faveur d'une paix et d'une sécurité durables et de la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne. L'Indonésie et le Viet Nam étant des membres actifs du Conseil de sécurité en 2020, nous espérons que des liens plus solides pourront être établis entre l'ASEAN et l'ONU pour faire avancer les efforts relatifs à la péninsule coréenne.

Pour l'avenir, il existe de nombreux domaines potentiels de coopération concrète entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Premièrement, l'ASEAN et l'ONU peuvent renforcer leur coopération dans le maintien de la paix, notamment pour la formation, l'accroissement de la participation des femmes aux processus de paix et au maintien de la paix et le partage d'enseignements tirés avec d'autres organisations régionales.

Deuxièmement, l'Organisation est prête à renforcer une coopération technique concrète, en particulier avec l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation et le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, lancé récemment. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer notre coopération dans la région pour l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour la promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous espérons vivement aussi poursuivre notre collaboration en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des droits de la personne et du renforcement du rôle de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN.

Troisièmement, l'ONU va raffermir davantage son appui technique à l'ASEAN dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, en particulier dans le cadre du Plan d'action de l'ASEAN pour prévenir et combattre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Quatrièmement, l'ASEAN et l'ONU sont toutes deux conscientes de l'urgence d'améliorer la gestion des frontières pour faire face aux menaces transfrontières contre la sécurité et à la criminalité transnationale organisée.

Cinquièmement, l'ASEAN et l'Organisation pourraient envisager d'élaborer conjointement des dispositifs d'alerte rapide et d'analyse des menaces, notamment pour les menaces bien connues causées par les inégalités et l'exclusion, ainsi que les menaces nouvelles et émergentes dans des domaines tels que les discours de haine et la cybersécurité. Cela a été discuté lors du dialogue régional ASEAN-ONU sur la coopération en matière de politique et de sécurité, co-organisé le mois dernier à Hanoï par l'Organisation et le Viet Nam.

Sixièmement, s'agissant de la crise climatique, l'urgence climatique a des incidences mondiales considérables et de grande ampleur, notamment sur la paix et la sécurité. Étant donné que quatre États membres de l'ASEAN figurent parmi les 10 pays du monde les plus touchés par les changements climatiques, nous comptons renforcer à l'avenir nos liens avec les nations de l'ASEAN tandis qu'elles prennent des mesures urgentes pour améliorer l'adaptation et développer la résilience face aux catastrophes. Nous entendons également aider ces pays à renforcer leur sécurité énergétique tout en décarbonisant leurs économies dans le contexte des mesures d'atténuation mises en place en amont de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Enfin, après plusieurs années de coopération étroite avec l'ONU en matière de gestion des catastrophes naturelles, l'ASEAN a récemment mis en place un appui en cas de catastrophes provoquées par des conflits ou par l'homme. Dans ce contexte, l'ONU mettra à disposition des connaissances techniques et s'appuiera sur les relations existantes pour forger des synergies et des collaborations stratégiques, et déterminer des orientations pour l'action future, notamment dans le contexte des mesures de résilience de la feuille de route des complémentarités dont il a été pris acte au dixième Sommet ASEAN-ONU en novembre.

Je suis fermement convaincu de l'importance que revêt la coopération entre l'ASEAN et l'ONU pour la paix, la sécurité et le développement durable. Avec la présence de deux membres engagés et dynamiques de l'ASEAN au Conseil en 2020, j'espère que nos deux organisations collaboreront toujours plus étroitement afin de bâtir l'avenir que nous voulons et dont nous avons besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Dato Lim Jock Hoi.

Dato Lim Jock Hoi (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude pour cette occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité à l'invitation du Viet Nam, qui assure la présidence du Conseil ce mois-ci et qui préside l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour l'année 2020. L'ASEAN a également la chance qu'un autre de ses membres, l'Indonésie, siège au Conseil depuis l'année dernière, ce qui représente une occasion rare pour l'ASEAN, qui voit deux de ses membres représentés à la table.

Mais au-delà de la gratitude que nous éprouvons de pouvoir prendre la parole au Conseil, nous apprécions également à sa juste valeur la reconnaissance du rôle important que jouent les organisations régionales, dont l'ASEAN, dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité régionales. En effet, on dit souvent reconnu que du fait de leurs connaissances et de leur maîtrise des nuances propres à leur région, les organisations régionales sont idéalement placées pour compléter l'action de l'ONU.

J'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil aujourd'hui sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que sur le rôle de l'ASEAN, qui est basé sur la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU. À cet égard, il me plaît d'aborder deux questions – premièrement, les contributions de l'ASEAN à la paix, à la sécurité et à la prospérité, et deuxièmement, l'importance que revêtent les relations entre l'ASEAN et ses partenaires extérieurs, y compris l'ONU.

Comme tout le monde s'accorde à le reconnaître, la communauté mondiale est actuellement confrontée à un grand nombre de problèmes et de défis, qui vont du niveau stratégique à celui de nos peuples pris individuellement, et du domaine physique au domaine numérique. La question est cependant de savoir comment maintenir la paix et la stabilité – parce que la paix et la stabilité sous-tendent la prospérité économique. En d'autres termes, en l'absence de paix et de stabilité, il ne peut y avoir de prospérité économique; et en l'absence de prospérité économique, la paix et la stabilité seraient difficiles à réaliser, et encore plus à maintenir.

C'est sur la base de cette hypothèse que l'ASEAN, depuis sa création en 1967, promeut sans relâche la paix et la stabilité dans sa partie du monde caractérisée par la diversité de ses systèmes politiques, économiques et sociaux. En promouvant la coopération économique et en servant de plateforme pour le renforcement de la confiance, l'ASEAN a permis à la région de l'Asie du Sud-Est d'évoluer – elle qui était autrefois qualifiée de « Balkans de la région » – pour devenir une communauté qui offre des possibilités à tous. De fait, la Charte de l'ASEAN souligne l'importance du principe de sécurité globale en vue de lutter efficacement contre toutes les menaces, toutes les formes de criminalité transnationale et tous les problèmes transfrontières.

Les États membres de l'ASEAN, qui ont traversé une période difficile de leur histoire lorsque l'Asie du Sud-Est était durement touchée par les guerres et les conflits, attachent une grande importance à la paix, dont la Charte de l'ASEAN fait clairement le but principal de l'Association,

> « maintenir et renforcer la paix, la sécurité et la stabilité et continuer de renforcer les valeurs orientées vers la paix dans la région ».

En signant le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, les États membres de l'ASEAN se sont engagés à entretenir des relations pacifiques entre eux, guidés par les principes de respect mutuel, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de règlement pacifique des différends, entre autres. À ce jour, de nombreux partenaires extérieurs de l'ASEAN ont également adhéré au Traité, dont plusieurs membres du Conseil de sécurité, tandis que d'autres États ont manifesté leur volonté de le faire.

Mais au-delà de l'engagement politique visant à établir et promouvoir de bonnes relations de coopération, il y a le fait que l'ASEAN a évolué vers un régionalisme ancré sur le dialogue et la consultation en vue de forger le consensus. La primauté de cette approche permet aux États membres de l'ASEAN de lutter contre les problèmes que rencontre la région, de définir des stratégies acceptables pour tous et de gérer les divergences, ce

qui leur permet d'aller de l'avant malgré la diversité de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. Dans notre partie du monde, nous appelons cela la méthode ASEAN – une façon unique en son genre d'aborder les problèmes qui peut être difficile à appréhender pour certains observateurs extérieurs, mais que les membres de l'ASEAN comprennent parfaitement. Pour le dire autrement, la méthode ASEAN est devenue un mode de vie pour l'ASEAN.

Une autre contribution inédite de l'ASEAN à la création d'un environnement propice à la paix et à la stabilité est sa capacité à mettre en place et à alimenter des mécanismes et des cadres régionaux de promotion du dialogue, de la coopération et du renforcement de la confiance, qui rapprochent ses États membres, mais également les partenaires extérieurs, dont certains acteurs clefs dans la région et de grandes puissances mondiales. Les forums dont l'ASEAN est le point d'ancrage – notamment l'ASEAN+3, le Forum régional de l'ASEAN, la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus et le Sommet de l'Asie orientale – représentent depuis longtemps des cadres importants au sein desquels la culture de paix et l'habitude de dialoguer et de coopérer sont entretenues par l'ASEAN, ce qui permet de prévenir l'apparition de différends et de conflits.

Les contributions de l'ASEAN à l'élaboration et à la promotion de normes qui régissent les relations entre États et les comportements dans la région ont également été dûment reconnues. L'ASEAN est parvenue à incorporer des puissances extérieures à ses règles et normes établies, notamment grâce à leur adhésion au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, au respect de la méthode ASEAN et au caractère central de l'ASEAN ainsi qu'à l'application des règles de l'ASEAN en matière de participation aux mécanismes qu'elle dirige. D'autre part, l'ASEAN participe activement aux efforts visant à élaborer des normes et des codes de conduite qui viennent compléter le droit international en veillant à ce que les États se comportent de façon amicale et respectent l'état de droit dans la gestion des différends et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Le maintien de la paix et de la stabilité dans la région permet à l'ASEAN de récolter les dividendes de la paix, pour ainsi dire. Avec un produit intérieur brut (PIB) cumulé de 3 000 milliards de dollars – selon les derniers chiffres disponibles, qui datent de 2018 – l'ASEAN est la cinquième économie mondiale et représente 3,5 % de l'économie mondiale en valeur nominale, et jusqu'à 6,5 % en termes de parité du pouvoir d'achat. Depuis près de deux décennies, l'ASEAN connaît un taux de croissance annuel moyen de 5,3 %, soit un taux systématiquement supérieur à la moyenne mondiale. L'ASEAN est aujourd'hui une puissance commerciale mondiale, puisqu'elle se classe au quatrième rang des échanges internationaux et intervient à hauteur de plus de 7 % dans le commerce mondial. Les échanges totaux de l'ASEAN se sont élevés à 2 800 milliards de dollars en 2018, soit plus de 90 % de son PIB. La croissance économique de l'ASEAN a eu pour effet direct de réduire la pauvreté. En termes de parité de pouvoir d'achat, les statistiques montrent que la population de l'ASEAN vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est passée de 47 % en 1990 à 14 % en 2015, une tendance qui devrait se poursuivre.

Avec une population de près de 650 millions d'habitants, une classe moyenne en pleine expansion et plus de la moitié de la population âgée de moins de 30 ans, l'ASEAN présente un marché très attrayant. Forte de ce dynamisme et de cet immense potentiel, elle est ainsi devenue la première destination mondiale pour les investissements. En 2018, les flux d'investissements directs étrangers engrangés par l'ASEAN se sont élevés à 154,7 milliards de dollars, ce qui correspond au montant le plus élevé de son histoire et représente près de 12 % des flux mondiaux. Les efforts menés en faveur de l'intégration économique ont également porté leurs fruits, puisque le commerce entre pays de l'ASEAN représente la part la plus importante de leurs échanges et investissements, avec respectivement 23 % et 15,9 %. Un élément important de son intégration est la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée, qui est facilitée par divers accords de reconnaissance mutuelle des professionnels qualifiés en son sein.

On peut donc légitimement affirmer que la vision des pères fondateurs de l'ASEAN, qui aspiraient à promouvoir la prospérité économique, est aujourd'hui devenue une réalité, mais la bonne performance dont elle peut se targuer à ce jour ne doit pas être considérée comme acquise. Il est important que l'ASEAN veille à ce que son marché reste ouvert et poursuive son programme de réforme et d'intégration économique.

Il est tout aussi fondamental de réduire ou de combler l'écart de développement, car cela contribuera à assurer la pérennité des dividendes de la paix que récolte aujourd'hui l'ASEAN. Voilà pourquoi elle accorde une grande importance au développement équitable et durable. Il s'agit en effet de veiller à ce que toutes les

composantes de notre communauté, y compris le Mékong et les régions de l'est, suivent la même voie de développement commun. C'est également pourquoi les initiatives sous-régionales, telles que la zone de croissance de l'ASEAN orientale qui regroupe le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, constituent des éléments qui contribuent à l'intégration et au développement de l'ASEAN.

C'est dans cette même optique que l'ASEAN s'est fixé pour priorité de développer son capital humain, mettant l'accent notamment sur les femmes, les enfants et les jeunes. À leur dernier sommet l'année dernière, les dirigeants de l'ASEAN ont pris note de l'achèvement de l'examen portant sur la mise en œuvre de l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN et de son plan de travail III. Ils ont chargé le Groupe de travail de donner suite aux recommandations issues de l'examen afin d'améliorer l'efficacité du Plan de travail et de poursuivre les efforts visant à réduire tout écart de développement qui pourrait exister. Cette initiative est complétée par les programmes de lutte contre la pauvreté mis en œuvre dans toute l'ASEAN. La réunion ministérielle de l'ASEAN sur le développement rural et l'élimination de la pauvreté continue de s'attacher à relever les défis posés par la pauvreté et à renforcer la résilience au niveau communautaire. L'année dernière, une déclaration ministérielle de l'ASEAN a été publiée sur l'adoption d'un développement axé sur la communauté.

En effet, le développement doit être durable et c'est un principe que l'ASEAN a inscrit à son ordre du jour. Les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025, adoptées en 2015, soulignent la complémentarité entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et les efforts menés par l'ASEAN pour édifier sa communauté afin d'améliorer le niveau de vie de ses populations.

Il convient également de noter que les peuples de l'ASEAN se sentent de plus en plus partie intégrante de la Communauté régionale que forme l'ASEAN. Afin de démontrer sa volonté d'être une communauté axée sur l'être humain et d'améliorer ses capacités à aider ses ressortissants, l'ASEAN a rendu opérationnelles ses orientations relatives à l'assistance consulaire qui est fournie par les missions des États membres dans les pays tiers aux ressortissants d'autres États membres de l'ASEAN.

Alors que l'ASEAN continue d'ériger sa communauté, les défis abondent. Comme d'autres régions du monde, nous sommes aux prises avec toute une série de problèmes qui pourraient menacer la stabilité de l'Asie du Sud-Est. L'ASEAN a pris des mesures pragmatiques pour traiter ces questions et éviter qu'elles ne fragilisent notre région, tout en étant pleinement consciente de leur complexité. Si les observateurs extérieurs considèrent souvent que l'ASEAN n'en fait pas assez, son succès ou son échec face à ces questions devrait être mesuré à l'aune de sa capacité de prévenir l'éclatement ou la propagation de conflits.

Les efforts menés par l'ASEAN pour édifier sa communauté sont complétés et soutenus par de solides partenariats extérieurs, notamment avec l'ONU. Au-delà de son statut d'observateur au sein de l'Assemblée générale, il existe des modalités établies qui régissent les relations entre l'ASEAN et l'ONU à différents niveaux, sur la base des avantages mutuels. Cela va de l'interaction de Secrétariat à secrétariat entre nos organisations à la réunion ministérielle ASEAN-ONU en passant par le sommet ASEAN-ONU, à l'occasion duquel les dirigeants de l'ASEAN et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies participent à un dialogue stratégique. Ce sont là autant d'éléments qui ont pour objectif de renforcer la coopération entre l'ASEAN et l'ONU, conformément à la déclaration commune sur la coopération dans les domaines politico-sécuritaire, économique et socioculturel.

Au dernier sommet ASEAN-ONU, qui s'est tenu à Bangkok en novembre 2019, nous avons adopté la feuille de route sur les complémentarités 2020-2025 afin de promouvoir les synergies entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Grâce à cette feuille de route, l'ASEAN espère faire en sorte que ses grandes orientations à l'horizon 2025 contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et les appuient. De même, elle entend veiller à ce que les objectifs fixés dans le Programme de développement durable soient pris en compte dans sa vision d'édification d'une communauté. En ce qui concerne les complémentarités, les ambitions de l'ASEAN ont été mises en évidence dans toute une série de symposiums sur les objectifs de développement durable qu'elle organise en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement depuis 2016, ainsi que dans le cadre du dialogue annuel de réflexion de haut niveau sur le renforcement des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'elle co-organise avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique depuis 2017.

En parallèle, depuis la mise en place du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU en 2016, des résultats tangibles ont été obtenus, puisque 93 % des axes d'action, soit 96 sur 103, énoncés dans le Plan ont été mis en œuvre à ce jour. Voilà qui témoigne de l'engagement de nos organisations à pérenniser notre partenariat global.

Les domaines dans lesquels l'ASEAN et l'ONU ont poursuivi leur coopération comprennent, pour n'en citer que quelques-uns, les questions transnationales; l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe; la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses; la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent; la diplomatie préventive et le règlement des conflits; les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix; le désarmement nucléaire; le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité; et la lutte contre la menace existentielle mondiale que représentent les changements climatiques, notamment les risques naturels, la brume sèche de pollution et les changements des régimes météorologiques mondiaux, qui ont créé des perturbations jusqu'alors inconnues en termes d'échelle et d'ampleur.

Alors que nous assistons à des températures fluctuantes et à des perturbations météorologiques qui affectent des endroits jusqu'alors non touchés par de telles calamités, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, de même que la résilience, doivent rester des priorités de la coopération entre l'ASEAN et l'ONU. Nous apprécions donc le rôle constant que joue l'ONU dans le renforcement des capacités du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes, grâce à ses programmes de renforcement des capacités. L'ASEAN s'efforce également de mieux préparer la Communauté de l'ASEAN à relever les défis actuels et futurs, et notamment les catastrophes naturelles, en diversifiant ses sources de financement.

Le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation sont parmi les principaux problèmes de sécurité auxquels reste confrontée la communauté mondiale. L'ASEAN elle-même n'a pas été épargnée par les attaques terroristes perpétrées par les groupes et individus extrémistes et radicaux, et elle prend donc des mesures pragmatiques pour y remédier. Nous avons adopté le Plan d'action de l'ASEAN pour prévenir et contrer la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent (2018-2025) et son programme de travail, baptisé Plan de travail de Bali.

L'ASEAN a conscience de l'importance d'adopter des approches globales pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent, ce qui rejoint le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Avec l'adoption, en 2017, de la Déclaration de l'ASEAN relative à la culture de prévention au service d'une société pacifique, inclusive, résiliente, saine et harmonieuse, l'ASEAN a pris des mesures pour promouvoir une culture de la prévention privilégiant la compréhension des causes profondes et des conséquences de l'extrémisme violent, l'accent étant mis sur l'importance de la modération pour contrecarrer l'extrémisme violent, y compris la radicalisation. À ces initiatives viennent s'ajouter d'autres efforts de l'ASEAN et de l'ONU, notamment une série d'activités de renforcement des capacités pour lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers et le financement du terrorisme.

Face à la possibilité que des individus extrémistes ou radicalisés mettent au point des engins explosifs improvisés, il est tout aussi important que l'ASEAN renforce sa capacité à garantir que les diverses composantes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, qui relèvent principalement des secteurs médicaux et scientifiques de ses différents États membres, soient protégées et conservées en sécurité, afin d'empêcher que les individus et groupes prédisposés puissent utiliser ces composantes et matières à des fins illicites et criminelles.

À mesure que l'ASEAN approfondit le processus d'édification de sa communauté et que nos frontières s'estompent, nous tablons sur une augmentation des mouvements de personnes, qu'il s'agisse de tourisme ou de possibilités d'emploi, entre les États membres de l'ASEAN. Cette augmentation des mouvements de personnes s'accompagne de risques sociaux, politiques, économiques et même sécuritaires, qui doivent être atténués. L'ASEAN œuvre donc à une gestion efficace des frontières, ce qui contribuera à garantir la sécurité des peuples de l'ASEAN contre la criminalité transnationale et autres défis transfrontaliers.

La diplomatie préventive et la prévention des conflits sont un domaine d'intérêt partagé par l'ONU et l'ASEAN. Comme nous l'avons souligné, l'ASEAN elle-même est un témoignage vivant de l'importance de la diplomatie préventive, puisque la prévention des conflits est l'une de ses raisons d'être. Tout au long de l'évolution de l'ASEAN en tant qu'organisation

régionale, ses principaux objectifs ont été d'empêcher l'apparition de différends, de les empêcher de se transformer en conflits et d'empêcher la propagation des conflits – c'est-à-dire les trois piliers de la diplomatie préventive. La coopération avec l'ONU en vue de renforcer encore notre capacité à prendre des mesures de diplomatie préventive, comme dans le cadre d'ateliers organisés par l'ONU, conjointement avec le Forum régional de l'ASEAN, dont la diplomatie préventive est un atout essentiel, est bénéfique.

Les activités de renforcement des capacités telles que les ateliers ASEAN-ONU et les dialogues régionaux sur la coopération en matière de politique et de sécurité, programme phare du partenariat global ASEAN-ONU depuis 2012, ont joué un rôle utile pour l'ASEAN. Ces ateliers ont porté sur une série de questions importantes pour l'ASEAN : la diplomatie préventive en 2014, la prévention des conflits, la diplomatie préventive et la prévention de l'extrémisme violent en 2016, le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent en 2018, et tout récemment, en décembre dernier, le renforcement des capacités de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation. En 2020, l'ASEAN prévoit de co-organiser avec l'ONU le deuxième atelier ASEAN-ONU sur l'observation électorale afin de promouvoir la bonne gouvernance, les droits de la personne et la démocratie dans la région, grâce à la formation et au partage des bonnes pratiques.

Outre régler ses propres problèmes, l'ASEAN apporte également, par l'intermédiaire de ses États membres, une contribution tangible à l'action de l'ONU en participant et en contribuant aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous notons que, à ce jour, les États membres de l'ASEAN ont fourni environ 5 000 soldats de la paix à diverses missions des Nations Unies, notamment au Liban et au Soudan du Sud. Les dix États membres de l'ASEAN ont tous entériné l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, renouvelant par là-même leur engagement collectif au maintien de la paix des Nations Unies. Au sein de l'ASEAN, nous prenons des mesures pour développer davantage nos compétences et capacités en matière d'opérations de maintien de la paix, par le truchement du Réseau des centres de l'ASEAN pour la consolidation de la paix et du Groupe de travail d'experts en opérations de maintien de la paix, sous l'égide de la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus. À cet égard, je tiens à remercier nos partenaires de ladite Réunion de leurs participation et soutien constants au Groupe de travail d'experts et à ses activités pratiques.

En plus d'entretenir la paix par des opérations de maintien de la paix et de l'instaurer par des mécanismes d'imposition de la paix, consolider la paix est tout aussi important, sinon plus. La consolidation de la paix a toujours été une priorité du programme de travail de l'ASEAN, priorité pour laquelle la participation de tous les secteurs, y compris les femmes, joue un rôle clef. Les dirigeants de l'ASEAN eux-mêmes l'ont affirmé en 2017, lorsqu'ils ont adopté la Déclaration commune sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité au sein de l'ASEAN. La création du registre de l'ASEAN des femmes pour la paix est une étape vers la réalisation de l'objectif consistant à faire en sorte que les femmes jouent un plus grand rôle dans la consolidation de la paix. C'est un domaine dans lequel l'ASEAN et l'ONU pourraient continuer de renforcer leur collaboration. Il est également encourageant de constater qu'une dynamique est à présent en place pour renforcer la coopération entre l'ASEAN et l'ONU à l'appui d'un rôle accru des femmes, au sein de l'ASEAN, dans des domaines tels que les opérations de maintien de la paix, la médiation et la réconciliation.

L'ASEAN, qui partage avec l'ONU des objectifs et une vision similaires dans ses efforts pour parvenir à l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, a signé le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est en 1995. Si le Traité et son plan d'action sont déjà en cours de mise en œuvre, on attend toujours que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aient signé le Protocole du Traité. Dans ces circonstances, nous espérons que l'ONU pourra appuyer les efforts consentis par les États parties au Traité et les États dotés de l'arme nucléaire pour résoudre toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et aux principes du Traité. Nous tenons également à souligner que l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont signé un accord pratique qui définit un cadre de coopération dans les domaines des sciences, technologies et applications nucléaires, ainsi que dans ceux de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires, pour une période de cinq ans.

En attendant, la lutte contre ce que l'on appelle les restes de guerre, en particulier les engins non explosés, compte tenu du risque qu'ils représentent pour la sécurité de nos populations, reste l'une des priorités de l'ASEAN, ce qui explique notamment la création du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN. De même, le Groupe de travail d'experts sur la lutte antimines à vocation humanitaire a été créé sous l'égide de

la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus. C'est donc un domaine dans lequel l'ONU et l'ASEAN pourraient renforcer leur action.

L'avènement de l'ère numérique et la quatrième révolution industrielle offrent de nombreuses possibilités. En 2017 déjà, l'économie numérique représentait 7% du PIB de l'ASEAN. Le potentiel est énorme. Si elle est pleinement exploitée, l'intégration numérique pourrait permettre d'augmenter le PIB de la région de 1 000 milliards de dollars d'ici à 2025, ce qui équivaut à un tiers du PIB de la région en 2019. Dans ce contexte, les dirigeants de l'ASEAN ont publié l'année dernière la Déclaration de l'ASEAN sur la transformation industrielle vers la quatrième révolution industrielle et ont réaffirmé l'engagement de l'ASEAN à élaborer une stratégie consolidée pour la quatrième révolution industrielle. La pénétration numérique dans la région de l'ASEAN est élevée, avec une densité téléphonique mobile de 128%, ce qui indique que chaque personne au sein de la région de l'ASEAN possède en fait plus d'un téléphone mobile. Une personne sur deux est abonnée à Internet.

Dans ce contexte, le Réseau des villes intelligentes de l'ASEAN est une initiative prometteuse qui favorise l'interopérabilité, permet aux villes de partager les pratiques optimales en matière d'urbanisation et approfondit l'intégration de l'ASEAN en tant que marché numérique unique. À ce titre, nous nous félicitons des partenariats établis par différents organismes des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, pour appuyer la création de villes intelligentes dans la région.

Mais la quatrième révolution industrielle est également porteuse de défis pour l'ASEAN, en particulier dans le contexte de l'urbanisation rapide dans notre région. En conséquence, l'ASEAN doit renforcer sa capacité de faire face aux risques liés aux progrès technologiques et scientifiques, surtout que les cybermenaces sont de plus en plus complexes et ont un caractère transfrontières. Au trente-cinquième Sommet des pays de l'ASEAN en novembre dernier, les dirigeants de l'ASEAN ont souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière de cybersécurité en mettant en place un mécanisme transversal et pratique de coopération dans ce domaine, en renforçant un cyberespace fondé sur des règles et en appuyant les activités et les programmes de formation en matière de cybersécurité du Centre d'excellence pour la cybersécurité de l'ASEAN-Singapour à Singapour et du Centre de renforcement des capacités de cybersécurité de l'ASEAN-Japon à Bangkok. Nous nous félicitons de l'appui de l'ONU à ces efforts. Par ailleurs, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies et avec le Groupe de travail à composition non limitée sur les technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité. La collaboration avec ces organes de l'ONU serait utile à l'ASEAN.

Les domaines que j'ai décrits dans les grandes lignes ne sont que quelques-uns des domaines de coopération entre l'ASEAN et l'ONU. L'ASEAN et l'ONU collaborent dans de nombreux autres domaines. Nous attendons avec intérêt le lancement du processus d'élaboration du prochain plan de mise en œuvre du partenariat global ASEAN-ONU pour la période 2021-2025 afin de maintenir la dynamique de notre coopération.

Alors que l'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, tous ceux qui sont ici peuvent compter sur les efforts et l'engagement de l'ASEAN s'agissant de faire respecter la Charte. Au sein de l'ASEAN, nous sommes attachés au multilatéralisme et à ses processus, dont l'ONU reste le centre même. L'ONU reste la plateforme la plus importante pour la coopération et le dialogue à l'échelle internationale, ainsi que pour le règlement de nombre des problèmes mondiaux les plus urgents. Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est l'occasion pour les États Membres de l'ONU, y compris les pays de l'ASEAN, de travailler en étroite collaboration en vue de renforcer et d'améliorer l'ONU, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales. En conséquence, nous nous réjouissons de participer et de contribuer au débat mondial sur le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU en vue de créer l'avenir que nous voulons et l'ONU dont nous avons besoin.

Pour terminer, le Conseil joue un rôle essentiel dans le maintien et la préservation de la paix et de la stabilité mondiales. Il convient de saluer les efforts déployés par le Conseil pour continuer de réagir promptement face aux exigences croissantes du maintien de la paix et de la préservation d'un monde sûr et stable pour tous. Nous espérons en apprendre davantage grâce aux échanges sur les pratiques exemplaires et les initiatives de renforcement des capacités, car nous, au sein de l'ASEAN, continuons également de faire évoluer notre organisation pour préserver sa cohésion et pour qu'elle continue de bien réagir face aux exigences et aux besoins croissants de notre région et au-delà. Une ASEAN forte,

unie et solidaire est dans l'intérêt de la communauté internationale. Nous comptons sur l'appui sans faille de tous nos partenaires pour que nous puissions continuer de maintenir la paix et la stabilité dans la région, tout en nous efforçant d'apporter plus de prospérité et de développement aux peuples de l'ASEAN. Une fois encore, je voudrais remercier le Conseil de l'occasion qui nous a été donnée de prendre la parole aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Dato Lim Jock Hoi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général Guterres de sa présence et de son important exposé, et remercier de son exposé le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Dato Lim Jock Hoi. Je crois que c'est la première fois qu'un Secrétaire général de l'ASEAN prend la parole devant le Conseil de sécurité, ce qui fait de cette séance un moment historique pour nous tous ici présents.

Beaucoup a déjà été dit. Le Secrétaire général de l'ASEAN a expliqué que l'ASEAN a été créée en 1967, à une époque où l'Asie du Sud-Est était marquée par des différends, la méfiance et l'anxiété. Aujourd'hui, avec une population totale de plus de 650 millions d'habitants, nous faisons partie des économies à la croissance la plus rapide au monde et nous sommes le moteur de la croissance mondiale. Les États membres de l'ASEAN fournissent plus de 5 000 effectifs à diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les efforts collectifs de l'ASEAN et sa culture de dialogue et de recherche du consensus – ou ce que nous appelons la « méthode ASEAN » – ont dissipé la méfiance et déclenché un remarquable cycle de paix, de confiance et de prospérité. Je crois que le Secrétaire général de l'ASEAN a également évoqué ce point. Pour ces raisons, nous pensons qu'il y a beaucoup à apprendre de l'ASEAN et qu'elle sera capable de s'adapter aux nouveaux défis si le dialogue continu entre l'ONU et les autres organisations régionales est renforcé. Je voudrais mettre en exergue trois points pertinents sur la façon dont l'ASEAN complète l'action de l'ONU et sur la façon dont nous pouvons améliorer les synergies, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Premièrement, je voudrais parler de la contribution collective de l'ASEAN à la paix et à la sécurité. Nous sommes fermement convaincus que les conflits ne profitent à personne et qu'escamoter les problèmes ne permet pas de régler les différends. C'est pourquoi, en 2015, nous avons créé la Communauté de l'ASEAN avec ses trois piliers : la politique et la sécurité, l'économie et les communautés socioculturelles.

Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est – auquel ont adhéré plus de 40 pays –, notre coopération avec les partenaires de l'ASEAN et le Forum régional de l'ASEAN font partie des moyens par lesquels nous développons la « méthode ASEAN ». Je crois que le Forum régional de l'ASEAN est le seul forum dont de nombreuses parties, notamment la Corée, sont membres. Nous promouvons également le renforcement de la confiance, la diplomatie préventive et les approches de règlement des conflits.

Les pays de l'ASEAN coopèrent aussi avec d'autres continents – avec les pays du Pacifique, par le biais de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique; avec l'Union européenne, par le biais de la Réunion Asie-Europe; et avec l'Amérique latine, par le biais du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine et la réunion ministérielle du Marché commun du Sud, ainsi qu'avec d'autres. L'ASEAN a aussi approuvé dernièrement l'Indo-Pacific Outlook. Voilà comment nous voudrions renforcer le rôle central de l'ASEAN et améliorer notre processus d'intégration communautaire sur la base de plusieurs principes, notamment ceux de la centralité, de l'inclusivité, de la non-ingérence.

Dans le cadre de la collaboration entre l'ASEAN et l'ONU, le renforcement des capacités et des compétences du personnel de maintien de la paix est un domaine qui doit être renforcé. Les pays de l'ASEAN participent aux opérations de maintien de la paix depuis les années 50 sous la bannière des Casques bleus. Comme les deux Secrétaires généraux l'ont dit, les 10 pays membres de l'ASEAN ont tous adhéré à l'initiative Action pour le maintien de la paix. Ce qui constitue une part important.

Il y a de nombreux domaines où nous pouvons travailler. Le Secrétaire général de l'ASEAN en a relevé plusieurs. Le Secrétaire général Guterres a relevé six domaines pratiques de coopération. Nous nous en félicitons. Je tiens à mettre en particulier l'accent sur les aspects où nous pouvons travailler ensemble sur des questions liées au maintien de la paix, à la lutte contre le terrorisme, à l'alerte rapide, à la paix et à la sécurité, au changement climatique – qui est une question importante pour nous, membres de l'ASEAN – et à la

gestion des catastrophes. Je crois que nous sommes la seule région à se targuer d'être confrontée à toutes les catastrophes naturelles du monde, des tempêtes de grêle aux tsunamis, en passant par les cyclones, ce qui nous permis de développer une expertise en la matière.

Mon deuxième point concerne la contribution de l'ASEAN à la lutte contre les nouveaux défis non traditionnels à la sécurité. En matière de sécurité non traditionnelle, les nombreux cadres de coopération et de collaboration de l'ASEAN – couvrant des questions telles que la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la cybercriminalité, le trafic de drogues illicites, et bien d'autres – contribuent aussi à rendre la région beaucoup plus sûre. S'agissant du domaine maritime, par exemple, il y a le Forum maritime de l'ASEAN, qui est chargé de s'occuper des questions maritimes de manière holistique, intégrée et globale.

Comme je l'ai dit, du fait de leur localisation géographique, les États d'Asie du Sud-Est sont exposés aux catastrophes naturelles. Grâce à son Centre de coordination de l'aide humanitaire pour la gestion des catastrophes, l'ASEAN a renforcé ses capacités pour faciliter la coopération et la coordination de l'assistance au cours des opérations de secours en cas de catastrophe. C'est aussi grâce à ce Centre que les pays de l'ASEAN ont œuvré de concert pour régler les questions humanitaires dans l'État rakhine.

Bien que de nombreuses questions thématiques aient été abordées dans le contexte de l'ASEAN, je voudrais souligner un point important, qui fait également l'objet de discussions intenses au Conseil de sécurité, à savoir la contribution de l'ASEAN dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est essentiel, selon nous, de veiller à une participation pleine et effective des femmes à toutes les phases des processus de paix. À cet égard, l'ASEAN a créé le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN- un groupe d'expertes qui vise à promouvoir la prise en compte de la dimension sexospécifique dans les processus de paix et de réconciliation au sein de l'ASEAN. L'Indonésie travaille aussi à la mise en place du réseau des médiatrices et des négociatrices de paix de l'Asie du Sud-Est. Nous espérons que les deux forums seront intégrés à l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices.

Ce ne sont là que de quelques exemples du rôle que joue l'ASEAN dans le maintien de la paix et de la sécurité. Ce n'est pas un hasard si les armes se sont tues en Asie du Sud-Est au cours des 53 dernières années.

En conclusion, la région a bénéficié de l'existence de l'ASEAN, et nous sommes convaincus que l'organisation a aussi contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À l'avenir, nous envisageons un rôle plus important en faisant profiter aux autres le savoir faire de l'ASEAN pour s'attaquer aux questions d'intérêt commun. Nous faisons partie de la communauté mondiale. Nous continuerons de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux, en tant que membres responsables de la société mondiale.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour aujourd'hui comme point d'orgue de votre présidence. Je dois dire que j'ai été très impressionné d'entendre le Secrétaire général parler des résultats obtenus par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au fil des ans, en particulier sur le plan économique, mais aussi dans d'autres domaines. Je souhaite la bienvenue à tous les Ambassadeurs de l'ASEAN présents dans la salle.

Le développement de l'ASEAN a toujours été très important pour l'Allemagne. Après la Seconde Guerre mondiale, il était essentiel que l'Allemagne s'intègre à l'Union européenne en 1957. C'était peut-être la meilleure chose qui nous soit arrivée. Sur la base de l'expérience de l'intégration européenne, nous avons toujours promu la coopération avec l'ASEAN. Jeune diplomate, je me souviens avoir travaillé avec le Ministre allemand des affaires étrangères de l'époque, Hans-Dietrich Genscher, dont un ami proche devint plus tard Président de l'Indonésie, M. Habibie en l'occurence, qui, en tant que Ministre indonésien de la recherche et de la technologie, à l'épooque, était un des promoteurs de l'ASEAN et de la coopération entre l'Union européenne et l'ASEAN, et entre l'Allemagne et l'ASEAN. Le Président Habibie est décédé l'année dernière. C'était un très proche ami de l'Allemagne.

D'après nos notes, nous – l'Allemagne – sommes aujourd'hui le principal partenaire de développement de l'ASEAN, et ce depuis 2016. Nous avons signé le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en novembre 2019. Nous sommes donc heureux de savoir que nous continuons d'être un partenaire solide de l'ASEAN.

Pour en revenir à l'Union européenne, nous avons toujours promu, dans le même temps, la coopération entre l'Union européenne et l'ASEAN. Cette coopération s'est développée au fil du temps. Ce que nous voulons maintenant c'est un partenariat stratégique avec l'ASEAN. J'ai écouté attentivement ce qui a été dit sur

les contributions de l'ASEAN à l'ONU. Je pense qu'il ressort de plus en plus clairement de nos nombreuses discussions que les partenariats régionaux sont importants. Nous parlons longuement des partenariats entre l'Union africaine et l'ONU, et entre l'Union européenne et l'ONU. Le partenariat ASEAN-ONU est également très important et peut encore être renforcé. Mon collègue indonésien a mentionné certains des domaines où la coopération peut être renforcée, allant de la sécurité à la gestion des catastrophes naturelles, en passant par le changement climatique.

Je voudrais aborder quelques points, et commencer par ce qu'a dit le Secrétaire général concernant l'attachement à l'ONU et le respect de la Charte des Nations Unies. L'Allemagne est elle aussi fermement convaincue du respect de la Charte des Nations Unies, de l'ordre international fondé sur des règles, des droits de l'homme et de l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit international et du droit international humanitaire. Nous encourageons l'ASEAN à intégrer l'universalité des droits de l'homme dans sa politique régionale. L'Allemagne et l'Union européenne sont prêtes à œuvrer avec l'ASEAN pour partager les enseignements tirés.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a également parlé de la situation au Myanmar et du défi posé par la crise des Rohingya. Nous prenons note de la déclaration très encourageante publiée il y a un mois à l'occasion de la retraite des Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, dans laquelle l'ASEAN a reconnu

> « La nécessité pour l'ASEAN d'être plus visible et de jouer un rôle accru en appui au Myanmar ».

Nous saluons l'engagement croissant de l'ASEAN à trouver des solutions à la crise des Rohingya. Nous encourageons et soutenons l'ASEAN dans son effort de renforcement des capacités via le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes. Je voudrais à nouveau rendre hommage à mon collègue indonésien, qui a été très actif à cet égard.

S'agissant du respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, à la lumière de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice dans l'affaire *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (Gambie c. Myanmar) et du rapport de la Commission d'enquête indépendante, qui ont tous les deux été publiés la semaine dernière, nous exhortons à nouveau les États membres de l'ASEAN, le Gouvernement et l'armée du Myanmar à faire en sorte que les auteurs de tous les crimes et violations graves des droits de l'homme commis en 2016 et 2017 en répondent. L'impunité pour ces crimes doit cesser.

Je voudrais revenir à la déclaration du Secrétaire général de l'ASEAN dans laquelle il a mentionné à plusieurs reprises la promotion des femmes, une question que je voudrais également mettre en exergue et soutenir. Au cours de notre présidence du Conseil de sécurité l'année dernière, nous avons travaillé avec ses membres pour adopter la résolution 2467 (2019), sur la violence sexuelle dans les conflits et la responsabilité des auteurs de violences sexuelles et sexistes. Nous pensons que le principe de responsabilité doit être appliquée et qu'une approche de la justice centrée sur les survivants doit être adoptée. En conséquence, nous soutenons fermement le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, établi par le Conseil des droits de l'homme, et son important travail. Nous encourageons également respectueusement les États membres de l'ASEAN à rechercher, par le biais de la coopération régionale, d'autres moyens de faire face efficacement à de tels événements dans leur région et d'empêcher qu'ils ne se reproduisent.

En ce qui concerne la prévention des conflits, qui a également été soulignée par le Secrétaire général de l'ASEAN, je voudrais revenir sur ce que le Secrétaire général de l'ONU a mentionné, à savoir la situation dans la mer de Chine méridionale. En tant que partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Allemagne souligne son intérêt pour l'application universelle de la Convention, qui définit le cadre juridique global pour la conduite de toutes les activités dans les océans et les mers, y compris l'application des décisions d'arbitrage.

Mme Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'était un plaisir de recevoir le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que le Secrétaire général de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Dato Lim Jock Hoi, que nous remercions pour son exposé et pour avoir souligné le rôle essentiel et grandissant de l'ASEAN dans la coopération régionale.

L'ASEAN est au cœur de nos relations avec la région indo-pacifique. Le partenariat et l'amitié des États-Unis avec l'ASEAN ont toujours reposé sur notre respect de la souveraineté et notre engagement en faveur de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la souveraineté propices à la croissance économique. Sur la base de ces principes fondamentaux, les États-Unis sont favorables à une coopération solide entre l'ONU et

l'ASEAN, guidée par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'approfondissement des relations économiques entre les États-Unis et l'ASEAN s'est traduit par une croissance explosive et des avantages tangibles des deux côtés du Pacifique. Les investissements collectifs des États-Unis dans les États membres de l'ASEAN s'élèvent aujourd'hui à 271 milliards de dollars, et les entreprises américaines renforcent les communautés de l'ASEAN là où elles opèrent. Nous respectons les règles, nous croyons à la concurrence loyale, nous abhorrons la corruption. Ces principes permettent d'instaurer la confiance, de développer le capital humain et d'établir des relations durables et mutuellement bénéfiques.

En outre, les États-Unis mettent en place des partenariats en vue de faire progresser le développement d'infrastructures de haute qualité par le biais du réseau Blue Dot. Ce réseau donne son blanc-seing à des projets haut de gamme, démontrant ainsi notre engagement durable en faveur des intérêts supérieurs de la région. L'ASEAN joue également un rôle critique dans le renforcement de l'ordre international fondé sur des règles, qui revêt une très grande importance – plus que jamais auparavant – pour le maintien de la paix et de la stabilité dans le monde. Alors que d'aucuns tentent d'entraver l'exercice légal des droits et des libertés de navigation entérinés par le droit international, nous devons défendre fermement ces droits et ces libertés.

L'un des endroits où la liberté des mers est la plus menacée est la mer de Chine méridionale. L'affirmation de revendications maritimes illégales et généralisées, notamment par le biais de brimades permanentes contre la pêche et l'exploitation de pétrole et de gaz que d'autres pays pratiquent depuis longtemps, menace l'ordre fondé sur des règles qui a permis à la région de prospérer. Notre position dans la mer de Chine méridionale et ailleurs dans le monde est simple : les droits et les intérêts de toutes les nations, indépendamment de leur taille, de leur puissance ou de leurs capacités militaires, doivent être respectés. Nous appelons tous les États à résoudre leurs différends territoriaux et maritimes de manière pacifique et sans coercition; à formuler leurs revendications maritimes et à mener leurs activités maritimes conformément au droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer; et à respecter les libertés de navigation et de survol et les autres utilisations licites de la mer.

Nous prenons note des négociations en cours sur un code de conduite pour la mer de Chine méridionale. Nous avons toujours exprimé notre soutien à un code de conduite significatif, pleinement conforme au droit international, qui engage toutes les parties à s'abstenir de tout comportement provocateur et déstabilisateur. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que, alors que le document est en cours de négociation, la République populaire de Chine s'est lancée à plusieurs reprises dans des activités provocatrices et déstabilisatrices visant à faire pression sur les États demandeurs de l'Asie du Sud-Est pour qu'ils concluent des accords de développement conjoints pour les ressources marines. L'exemple le plus récent de ce type de coercition est la présence d'une importante flotte de pêche battant pavillon chinois, avec des escortes armées, à proximité d'une île appartenant à un pays de l'ASEAN. Cela fait suite à l'ingérence de la République populaire de Chine dans les activités pétrolières et gazières de longue date d'un autre pays de l'ASEAN par le redéploiement d'un navire de reconnaissance appartenant au Gouvernement, avec des escortes armées, dans les eaux au large de ce pays. Un tel comportement, en particulier dans le cadre des négociations en cours sur un code de conduite, soulève de sérieux doutes quant à l'intention de la République populaire de Chine d'accepter un code de conduite efficace. Si un code de conduite est utilisé par certains pour légitimer des comportements scandaleux et des revendications maritimes illégales, ou s'il est incompatible avec le droit international, il s'avérera préjudiciable à la région et à tous ceux qui apprécient la liberté des mers.

Les États-Unis restent également très préoccupés par le sort des Rohingya. Alors que nous continuons à soutenir la transition démocratique de la Birmanie, nous demandons instamment au Gouvernement birman de remédier aux causes profondes de la situation, de créer des conditions propices à des retours sûrs, volontaires, dignes et durables, de rendre justice aux victimes et de demander des comptes aux responsables du nettoyage ethnique et d'autres violations graves des droits de l'homme. En ce qui concerne l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, les États-Unis encouragent toutes les parties à respecter cette ordonnance et à se conformer aux mesures provisoires qui y sont indiquées. Nous saluons les efforts consentis par l'ASEAN pour faire face à la situation dans l'État rakhine. Les organismes des Nations Unies possèdent des compétences et des capacités exceptionnelles, et nous demandons instamment au Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN et à l'équipe de soutien *ad hoc* du Secrétariat de l'ASEAN, récemment créée, de travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et de soutenir les efforts qu'ils mènent actuellement.

L’année 2020 marque également le cinquième anniversaire depuis que notre relation avec l’ASEAN est passée au niveau de partenariat stratégique. Le soutien à une ASEAN forte et unie reste au cœur de notre stratégie indo-pacifique. Nous accordons une grande valeur à ce partenariat et à la possibilité d’entendre l’avis de l’ASEAN sur les dynamiques et les défis régionaux en évolution. Le Président Trump attend également avec intérêt d’entendre cet avis lorsqu’il accueillera les dirigeants de l’ASEAN aux États-Unis au cours du premier trimestre de cette année. Nous espérons discuter de nos principes communs et de notre vision pour la région, une vision qui envisage une prospérité et une sécurité toujours plus grandes et qui est fondée sur le respect des droits et des libertés accordés à toutes les nations.

M. Baati (Tunisie) (*parle en anglais*) : C’est un plaisir et un honneur pour moi de faire cette déclaration au nom des membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l’Afrique du Sud et la Tunisie.

Nous remercions le Président d’avoir organisé cette séance d’information sur la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité, en mettant l’accent sur le partenariat avec l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous remercions également le Secrétaire général de l’ONU et le Secrétaire général de l’ASEAN pour leurs importantes présentations.

Il importe que le Conseil de sécurité continue à dialoguer régulièrement avec les organisations régionales sur les moyens d’encourager le règlement pacifique des différends et de maintenir la paix et la sécurité conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À plusieurs reprises, les accords régionaux et sous-régionaux ont fait preuve de leur compétence et de leur efficacité s’agissant du traitement des questions locales. Leur compréhension des dynamiques locales et leur connaissance approfondie de l’histoire jouent parfois un rôle déterminant. Nous sommes convaincus qu’en renforçant leur coopération, l’ONU et les organisations régionales peuvent tirer parti de leurs avantages comparatifs respectifs pour trouver des solutions efficaces aux défis de plus en plus complexes en matière de paix et de sécurité dans le monde entier.

À cet égard, nous saluons les progrès importants réalisés en ce qui concerne la coopération entre l’ONU et l’ASEAN depuis l’adoption de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est et l’Organisation des Nations Unies lors du quatrième sommet ASEAN-ONU en Indonésie en novembre 2011, et l’adoption en 2016 du premier Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe, pour la période 2016-2020. Nous nous réjouissons d’apprendre que presque toutes les mesures prévues dans cet ambitieux plan de mise en œuvre, qui porte sur la coopération dans les domaines politique, économique, socioculturel et de sécurité, ont déjà été mises en œuvre.

Nous voudrions saluer tout particulièrement les efforts déployés pour renforcer la coopération entre l’ASEAN et l’ONU en matière de paix et de sécurité. Nous saluons en outre les efforts déployés par l’ASEAN pour promouvoir le respect mutuel de l’indépendance, de la souveraineté, de l’égalité, de l’intégrité territoriale et de l’identité nationale de tous les pays de la région. Ces valeurs reflètent celles qui sont consacrées par la Charte des Nations Unies et constituent un cadre important pour le renforcement de la coopération avec l’ONU.

Grâce à la diplomatie préventive, l’ASEAN joue un rôle important dans la prévention, le règlement et la gestion des conflits. L’approche de promotion du dialogue en vue du règlement des conflits va dans le sens des mesures envisagées au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, qui met l’accent sur le règlement pacifique des différends. Nous estimons que le Chapitre VI doit être le premier point de départ des efforts du Conseil visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, les principes adoptés par l’ASEAN en font un partenaire important et naturel dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits dans la région.

À cet égard, nous saluons la contribution de l’ASEAN aux efforts visant à s’attaquer aux causes profondes de la crise des réfugiés rohingya. Nous voudrions également souligner la nécessité d’intensifier ces efforts pour permettre à ces réfugiés de retourner dans leur pays d’origine de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité. La contribution précieuse apportée par les États membres de l’ASEAN aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en déployant environ 5 000 militaires et policiers et en organisant des programmes de formation, est également louable. Par ailleurs, nous nous félicitons de la coopération entre l’ASEAN et l’ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de l’adoption par l’ASEAN, en novembre 2018, d’un plan d’action pour prévenir et contrer la montée de la radicalisation et de l’extrémisme violent.

L’ASEAN a fait ses preuves s’agissant de jeter des ponts non seulement entre ses membres, mais aussi par l’entremise de cadres de dialogue comme le Forum

régional de l’ASEAN et l’ASEAN+3 – Chine, Japon et République de Corée –, qui a été crée à son initiative. Nous sommes convaincus que l’ASEAN peut contribuer à trouver des solutions à certains des problèmes de sécurité dans l’ensemble de la région.

Nous estimons que dans son processus de prise de décisions, le Conseil de sécurité doit renforcer ses consultations avec des organisations régionales comme l’ASEAN, la Ligue des États arabes, l’Union européenne et l’Union africaine pour parvenir à une convergence et à une cohérence stratégiques en vue de relever les défis complexes de notre époque en matière de paix et de sécurité. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que l’ONU et l’Union africaine ont réalisé des progrès importants dans l’établissement d’un partenariat stratégique pour relever ces défis en Afrique, ce qui a permis d’adopter des approches communes et des initiatives mieux coordonnées, cohérentes et efficaces pour prévenir, régler et gérer les conflits sur le continent, dans l’esprit du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, adopté en 2017.

En témoignage de ce partenariat stratégique, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine tiennent une réunion consultative conjointe annuelle, au cours de laquelle ils discutent d’une série de questions, principalement liées aux situations de conflit sur le continent. Ces réunions conjointes sont précédées de consultations informelles qui portent sur des questions thématiques, notamment les voies et moyens de renforcer la coopération entre les deux organes.

En outre, les deux organisations œuvrent de concert pour recenser un large éventail de questions thématiques permettant de promouvoir davantage la paix et la sécurité sur le continent africain. Il s’agit notamment des questions comme la médiation; les femmes, la paix et la sécurité; l’appui électoral, la consolidation de la paix ainsi que la reconstruction et le développement au lendemain des conflits; et la jeunesse, la paix et la sécurité. L’initiative Faire taire les armes en Afrique illustre clairement cette coopération renforcée et les efforts de coordination déployés par les deux organisations pour mobiliser un appui à cette initiative, conformément à la résolution 2457 (2019), adoptée en février 2019, et à la Feuille de route principale de l’Union africaine sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes en Afrique d’ici à 2020, qui énonce des mesures pratiques pour atteindre l’objectif d’une Afrique sans conflits.

En dépit de ces progrès importants, la coopération entre l’ONU et les organisations régionales est encore loin de tenir ses promesses, et il convient d’intensifier les efforts pour que le Conseil de sécurité puisse exploiter pleinement cet outil, au titre du Chapitre VIII. Nous devons mener une réflexion plus approfondie sur des questions telles que les moyens de renforcer la coordination et la cohérence entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de sécurité, les moyens de mettre en place un cadre commun de prise de décisions pour améliorer l’efficacité de leur action commune et surtout, les moyens d’appuyer les efforts de paix des organisations régionales grâce à des ressources sûres, durables et prévisibles. À cet égard, nous voudrions nous faire l’écho de la demande de l’Union africaine d’utiliser les contributions statutaires de l’ONU pour financer ses opérations d’appui à la paix, qui sont menées au nom des Nations Unies et en particulier, du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, d’avoir choisi ce thème important pour notre séance. Nous sommes convaincus que sous la présidence avisée du Viet Nam, l’ASEAN s’attachera à renforcer davantage sa coopération avec l’ONU.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d’abord remercier le Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que le Secrétaire Général de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN), pour leur présence et leurs exposés.

La coopération régionale est un des piliers de la politique étrangère de la Belgique. Les organisations régionales sont souvent les mieux placées pour comprendre et relever les défis spécifiques de leur région.

L’Asie du Sud-Est est une région globalement stable et la coopération régionale y est pour beaucoup. Je félicite en particulier l’ASEAN pour son action en faveur de la diplomatie préventive. Nous pouvons sans doute apprendre beaucoup de cette organisation en matière de promotion du dialogue, de renforcement de la confiance et de prévention des conflits. Soulignons également la contribution des pays de l’ASEAN à la paix et à la stabilité en dehors de leurs frontières, par la mise à disposition généreuse de soldats de la paix, au bénéfice des missions des Nations Unies. Le travail de formation effectué à un niveau régional, conformément au plan d’action ASEAN-ONU, est d’une importance capitale à cet égard.

Nous attendons ainsi avec intérêt le nouveau plan d'action ASEAN-ONU. Parmi les nombreux domaines d'activité envisagés, les changements climatiques, la criminalité transnationale organisée et les droits humains revêtent, à notre avis, une pertinence particulière. Nous soutenons l'engagement des Nations Unies auprès de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN ainsi que de sa commission pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant. Par ailleurs, les pays de l'ASEAN sont parmi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, en particulier concernant l'élévation du niveau de la mer. Une coopération régionale est déterminante en la matière, notamment par des stratégies de réduction des risques et des impacts.

Je tiens par ailleurs à mentionner deux dossiers spécifiques dans lesquels l'ASEAN peut jouer un rôle positif et déterminant.

Premièrement, concernant la résolution des différends relatifs à la mer de Chine méridionale. Je formule le vœu que les parties puissent aborder la question de manière pacifique, par le dialogue, et se conformer aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les efforts actuels des États membres de l'ASEAN et de la Chine pour conclure un code de conduite sur la mer de Chine méridionale démontrent que ce vœu est à portée de la main. Dès lors, l'ensemble des parties devraient s'abstenir de toute action unilatérale contraire au droit international. Elles devraient également promouvoir des mesures de confiance. Il en va de la sécurité et de la sûreté maritimes, de la liberté de navigation et de survol, mais aussi d'une lutte efficace contre la piraterie et les vols à main armée en mer.

Deuxièmement, je tiens à souligner la participation de l'ASEAN, par l'intermédiaire du Centre de coordination de l'aide humanitaire pour la gestion des catastrophes – le Centre AHA –, à la résolution de la crise dans l'État rakhine, au Myanmar. L'accès humanitaire est une préoccupation majeure et un rôle renforcé de l'ASEAN, complémentaire à celui des Nations Unies, serait très utile à cet égard. Nous encourageons le Centre AHA à œuvrer pour faciliter un retour volontaire, digne et sûr des réfugiés rohingya. La Belgique souligne également l'importance de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de lutter contre l'impunité. Dans ce cadre, je me réfère à l'ordonnance rendue à l'unanimité par la Cour internationale de Justice la semaine dernière et insiste sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre les mesures conservatoires qu'elle prévoit.

En conclusion, la Belgique continuera à soutenir le renforcement et l'approfondissement des synergies entre l'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN. Ces organisations sont éminemment complémentaires et partagent les objectifs de stabilité et de paix, mais aussi de promotion du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur des règles.

Mme King (Saint-Vincent-et les Grenadines) (*parle en anglais*) : Nous remercions la République socialiste du Viet Nam d'avoir organisé cet échange fort utile et opportun. Nous remercions également les intervenants de leurs observations très éclairantes sur un sujet qui est cher à beaucoup au sein de la Communauté des Caraïbes.

Les organisations régionales et sous-régionales agissent comme des intermédiaires qui permettent de relier notre architecture de gouvernance mondiale aux réalités locales et contextuelles qui sont celles de nombreux États du monde. Pour les petits États insulaires en développement comme le nôtre, la coopération régionale sert de tampon indispensable qui nous protège des rigueurs d'une économie politique mondiale en rapide évolution et souvent tumultueuse. En effet, les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales sont de nature transnationale et nécessitent une action collective s'il l'on veut obtenir des résultats justes et équitables. Parmi ces menaces, il y a notamment les changements climatiques, le terrorisme transfrontières, les déplacements massifs de population et d'autres dangers qui ignorent l'intégrité territoriale et dépassent aisément les capacités de bien des États. Pour les petits États comme le nôtre, partager ces fardeaux au niveau régional est le seul choix possible.

La justice et l'équité sont souvent le fruit d'une histoire commune faite de lutte et de solidarité. Les luttes collectives façonnent des identités collectives, qui à leur tour favorisent des relations profondes et authentiques. Dans le cas de l'ASEAN, ces relations sont conditionnées par des modes d'interaction culturellement déterminés entre les États membres, et sont négociées conformément aux principes de souveraineté, de non-ingérence et de respect mutuel. Dans le contexte de la CARICOM, notre identité régionale se traduit par une « unité dans la diversité », incarnée par nos institutions communes, ce qui favorise la confiance et l'esprit de partenariat. Dans les deux cas, il s'agit d'entretenir une « unité » normative sans entraver les cultures et les valeurs locales qui font l'identité nationale des États membres. Pour la CARICOM comme pour l'ASEAN, le

plein respect de la souveraineté est une condition *sine qua non* de la paix.

Toutefois, ce qui distingue l’ASEAN de nombreuses organisations similaires, c’est sa méthode de prévention et de règlement des conflits à nulle autre pareille, connue sous le nom de « méthode ASEAN ». Sur la base de normes reposant sur le pragmatisme, la réciprocité, le compromis, le discernement et des styles de négociation non conflictuels, l’ASEAN a su créer une zone de paix stable sans pour autant se placer au-dessus des traditions propres à l’État que le régionalisme entend renforcer. À une époque où de nombreux conflits semblent découler d’affrontements identitaires à caractère ethnique, communautaire ou politique, la « méthode ASEAN » pourrait offrir aux Nations Unies un modèle à partir duquel nous pourrions régler nos nombreux différends. De la même manière, le modèle d’« unité dans la diversité » développé dans la CARICOM pourrait faire souffler à l’ONU un vent d’unité tout en laissant aux cultures locales et aux valeurs nationales la possibilité de s’épanouir.

Si nous voulons vraiment créer un monde plus pacifique et plus prospère, nous pouvons nous inspirer des groupes régionaux comme l’ASEAN qui ont trouvé des moyens d’intégrer leurs différences dans un même tissu, à la fois singulier et diversifié. Pour cela, il faut avant tout pleinement respecter le droit de chaque pays à l’autodétermination, quel que soit le système politique, social ou économique qu’il choisit.

Nous nous trouvons aujourd’hui à un carrefour dangereux. Certaines parties du monde sont consumées par le feu, tandis que d’autres sont englouties par les eaux. À l’heure où la crise climatique se fait plus vaste et plus complexe, nous devons tous nous unir aux niveaux national, régional et mondial pour pouvoir affronter cette tempête. Comme un ancien régionaliste caribéen, Forbes Burnham, l’a dit un jour : « Soit nous nous intégrons, soit nous périssons ». Nous devons travailler ensemble dans l’intérêt de notre humanité commune.

Mme Gueguen (France) : J’aimerais à mon tour remercier le Secrétaire général de l’ONU ainsi que le Secrétaire général de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN) pour leurs exposés, qui ont montré que la coopération entre l’ASEAN et l’ONU couvre tous les domaines qui occupent régulièrement le Conseil et bien au-delà.

Je voudrais tout d’abord souligner l’importance de la coopération entre les Nations Unies et l’ASEAN, tout particulièrement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales. Cette coopération n’a cessé de se renforcer, notamment depuis l’adoption de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l’ASEAN et l’ONU en 2011 à Bali lors du Sommet ASEAN-ONU. Ce sont aujourd’hui 5 000 personnels des États membres de l’ASEAN qui sont déployés au sein des opérations de paix onusiennes. La France soutient cette mobilisation en contribuant à l’activité de deux écoles de formation de futurs Casques bleus, au Cambodge et au Viet Nam, en particulier pour la formation au français en vue de déploiements dans des théâtres francophones. La participation des femmes au programme pour la paix et la sécurité est essentielle et la France salue à cet égard le lancement il y a déjà plus d’un an du forum des femmes pour la paix par l’ASEAN.

L’ASEAN est aussi devenue un partenaire essentiel des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée. La participation active de l’ASEAN dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, que nous allons actualiser cette année, est une des conditions de son succès afin d’accompagner les pays de la région dans l’élaboration de réponses nationales à ces défis et les encourager à renforcer la coopération régionale.

L’ASEAN et l’ONU ont par ailleurs su joindre leurs forces en faveur du développement durable. La coopération étroite de l’ASEAN avec le Programme des Nations Unies pour le développement, par exemple, a permis des résultats importants en matière de développement économique et social dans toute la région. L’ASEAN et l’ONU coopèrent également sur la mise en œuvre d’actions prioritaires en s’appuyant sur les complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l’ASEAN à l’horizon 2025 et le Programme de développement durable à l’horizon 2030 de l’Organisation des Nations Unies. Les liens entre l’ASEAN et l’ONU se sont renforcés à travers un partenariat fondé sur des priorités partagées, au premier rang desquelles figurent la lutte contre les inégalités et également la lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de l’environnement.

Je souhaite également rappeler que la coordination de l’ONU avec les organisations régionales est un atout primordial dans l’accomplissement de la mission de l’Organisation en faveur de la paix et de la sécurité. C’est un des axes majeurs de la réforme engagée par le Secrétaire général, que la France soutient pleinement. Ce partenariat s’inscrit dans le cadre prévu par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et sans préjudice de la responsabilité principale en matière de maintien de la

paix et de la sécurité internationales qui appartient au Conseil de sécurité.

L'échelon régional est essentiel pour renforcer et parfois pour reconstruire les liens de confiance et d'amitié entre les pays d'une même région tissés par la proximité géographique et les liens historiques et culturels. Cette proximité et la connaissance des situations locales donnent toute légitimité aux organisations sous-régionales et régionales pour être parties prenantes dans la résolution des crises qui leur sont proches.

À cet égard, le Conseil comme l'ASEAN doivent être pleinement mobilisés pour que les crimes commis en Birmanie, notamment dans l'Arakan, ne restent pas impunis. C'est un impératif moral et de justice. La France prend note de l'ordonnance du 23 janvier de la Cour internationale de Justice dans l'instance relative aux violations alléguées de la Birmanie, dans l'affaire concernant *l'Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (*Gambie c. Myanmar*), et des mesures conservatoires qu'elle a décidées afin de sauvegarder, dans l'attente d'une décision sur le fond, les droits de la population rohingya en Birmanie. Les autorités birmanes doivent mettre en œuvre ces mesures de protection décidées par la Cour, garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire et créer les conditions pour un retour volontaire, sûr, digne et durable des Rohingya en Birmanie.

En outre, comme nous l'avons exprimé au mois d'août dernier avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, nous saluons les négociations en cours entre les États membres de l'ASEAN et la Chine afin de parvenir à l'élaboration d'un code de conduite en mer de Chine méridionale en conformité avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et garantissant la coopération avec les États tiers. La France appelle tous les États riverains à prendre des mesures propres à prévenir et réduire les tensions et à contribuer à maintenir et promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et la sûreté dans la région.

Pour terminer, je souhaite souligner que la France entend approfondir ses relations avec l'Asie du Sud-Est, en particulier avec l'ASEAN, organisation qui a tant contribué à la paix et à la stabilité dans une région centrale pour l'espace indo-pacifique. La France souhaite notamment devenir partenaire de développement de l'organisation afin de renforcer encore son action en faveur du multilatéralisme, du développement durable, de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général, António Guterres, et le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Dato Lim Jock Hoi, de leurs exposés riches en enseignements sur la coopération entre l'ASEAN et l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons l'initiative prise par nos collègues du Viet Nam d'organiser la présente séance thématique du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en l'occurrence l'ASEAN.

Nous considérons que l'ASEAN est l'une des associations d'intégration les plus réussies. Elle joue un rôle important dans la garantie de la paix et de la stabilité dans la région Asie-Pacifique. Nous avons constamment demandé le renforcement du rôle central de ses 10 États membres dans les affaires régionales. Nous saluons leurs contributions à l'action des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Cette année marque le vingt-quatrième anniversaire du Partenariat de dialogue entre l'ASEAN et la Fédération de Russie. Pendant la période écoulée, nous avons réalisé des progrès impressionnants dans tous les domaines de notre coopération. Un traité robuste et une base juridique de coopération ont été établis, et ils peuvent maintenant être décrits comme un partenariat stratégique. Nous avons créé des mécanismes conjoints efficaces et nos relations commerciales, économiques et humanitaires se développent régulièrement. Nous avons posé les bases d'une coordination plus étroite des mesures prises dans des instances multilatérales clefs, en premier lieu à l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons eu un dialogue effectif dans le domaine de la politique et de la sécurité, axé sur l'établissement d'un système équitable, équilibré et transparent de relations entre les États dans la région Asie-Pacifique. Le Sommet de 2016 entre la Russie et l'ASEAN, tenu à Sotchi, a été la première réunion de haut niveau organisée en Russie dans l'histoire de nos relations. Le Sommet a abouti à l'adoption de la Déclaration de Sotchi et du Plan d'action global 2016-2020 pour la promotion de la coopération entre l'ASEAN et la Fédération de Russie.

La Russie et l'ASEAN partagent les mêmes idées sur des questions telles que la mise en place d'un dispositif de sécurité ouvert et équilibré dans la région Asie-Pacifique, fondé sur les principes du droit international, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le non-emploi et la non-menace de la force et le règlement

pacifique des différends. Nous sommes unis par nos aspirations à prévenir l'apparition dans la région de nouvelles lignes de division et à éviter de remettre en cause l'égalité et le consensus dans l'action des associations interétatiques.

Néanmoins, nous avons récemment entendu de nombreuses mentions, y compris à la séance d'aujourd'hui, d'un ordre fondé sur des règles qui, pour autant que nous puissions en juger, est basé sur une approche sélective du droit international, et de ce que certains la prétendue région indo-pacifique, une notion qui semble être venue de nulle part. Lorsque nous examinons les cartes géographiques et que nous demandons aux auteurs de cette notion quelle est la différence entre les stratégies indo-pacifiques et la coopération au sein de la région Asie-Pacifique, ils répondent que les stratégies indo-pacifiques sont ostensiblement plus ouvertes et plus démocratiques. En même temps, ils n'incluent pas l'Afrique de l'Est et le golfe Persique dans la région indo-pacifique. Naturellement, la Chine ne fait pas partie de cette région non plus. Cela soulève la question de la valeur ajoutée d'une structure qui divise au lieu d'unir. De telles innovations douteuses ne promeuvent nullement la coopération régionale, ni un programme unificateur.

De concert avec d'autres partenaires de dialogue de l'ASEAN, la Russie aide celle-ci à renforcer ses capacités à faire face à de nouvelles menaces et difficultés, telles que le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic de drogues. Nous nous concentrons en particulier sur l'application cohérente de la Déclaration de l'ASEAN et de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de la sécurité et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications, adoptée au Sommet de 2018 entre l'ASEAN et la Russie, tenu à Singapour.

Nous sommes en train de prendre des mesures pour harmoniser les nombreuses associations et initiatives d'intégration avec la participation du Comité économique de l'Asie de l'Est, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'ASEAN. Ces efforts ont permis de jeter les bases de la mise en place en Eurasie d'un cadre novateur, sans barrières et fondé sur les principes du droit international et les règles de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que sur le respect des différents modèles de développement et du droit des peuples de choisir la voie qu'ils veulent suivre.

Cette philosophie est au cœur de l'initiative « Partenariat pour la Grande Eurasie », promue par le Président russe, Vladimir Vladimirovich Poutine, durant le Sommet ASEAN-Russie. Il nous semble important de renforcer le dialogue et le partenariat concret entre l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'ASEAN étant donné que ces organisations s'emploient toutes deux à garantir la sécurité et le développement durable en Asie.

Compte tenu de l'expérience positive en matière de coopération entre l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, notamment la troisième réunion de haut niveau sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, tenue à New York en novembre 2019, nous proposons de réfléchir à la manière dont nous pouvons étendre ses discussions pour y inclure l'ASEAN. Il serait également utile que l'ASEAN et le Centre régional anti-terrorisme de l'Organisation de Shanghaï pour la coopération échangent leurs meilleures pratiques, dans la mesure où ce dernier fonde ses travaux sur une base juridique et conventionnelle bien établie et sur des mécanismes de coopération interétatique efficaces.

En ce qui concerne ce qui a été dit ici à propos des différends territoriaux en mer de Chine méridionale, je tiens à souligner que, selon nous, tout différend territorial dans cette région doit être réglé entre les États en question dans un format bilatéral. Toutefois, la présente séance a pour but de renforcer la coopération et à promouvoir des objectifs rassembleurs dans la région. Il nous semble donc inacceptable de vouloir en profiter pour imposer une vision particulière du règlement des différends et des questions épineuses qui ne repose que sur des intérêts nationaux étroits, surtout lorsque cela vient d'États qui se trouvent à des milliers de kilomètres de la région dont nous discutons.

Nous ne voyons pas non plus l'intérêt d'aborder la question du Myanmar ici au Conseil de sécurité. Le problème du retour des réfugiés rohingya doit être réglé dans le cadre de consultations bilatérales entre les parties concernées. Nous saluons le rôle de médiation que jouent l'ASEAN et la Chine en vue de régler la situation au Myanmar. Nous prenons note du fait que l'ASEAN a récemment organisé une mission afin d'évaluer les besoins des réfugiés. Nous partons du principe que les pays de la région ont toujours une excellente connaissance de la situation sur le terrain et sont plus sensibles aux particularités régionales.

En janvier, les autorités de Hanoï ont pris la présidence de l'ASEAN. Nous partageons les priorités du Viet Nam pour l'Association, notamment la volonté d'accroître sa contribution au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Nous sommes convaincus

que nos partenaires et l'ASEAN ont toute l'expérience requise, tous les outils nécessaires et sont armés de bonne volonté. Pour notre part, nous sommes prêts à renforcer et à développer notre coopération avec eux.

Mme Morrison González (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général, S. E. António Guterres, et S. E. Dato Lim Jock Hoi, des exposés très utiles qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Aucune région n'est à l'abri des défis grandissants aux dimensions disproportionnées auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Les inégalités, les tensions sociales, les conflits et la vulnérabilité face aux catastrophes et aux chocs climatiques font partie des problèmes les plus urgents, et ils ont des répercussions très défavorables sur la population civile et la réalisation d'un développement durable, inclusif et propice à la paix. C'est pourquoi il est de plus en plus urgent d'apporter des solutions à ces problèmes communs. Le multilatéralisme et la coopération internationale jouent un rôle déterminant dans ce processus.

Nous reconnaissons le rôle fondamental que joue l'ONU en servant de catalyseur pour trouver des solutions qui répondent aux besoins propres à chaque contexte. Par conséquent, une collaboration étroite avec les organisations régionales, notamment l'ASEAN, permet de renforcer le système multilatéral international et d'améliorer son efficacité sur la base de la diversité, de la collaboration mutuelle et des principes internationaux partagés. Nous nous félicitons également que cette collaboration se traduise par des initiatives concrètes en faveur de la paix, du développement et de la sécurité humaine. J'en veux pour exemple le fait que l'ASEAN déploie des milliers de soldats au sein des opérations de maintien de la paix, dont un nombre croissant de femmes.

Comme nous l'avons indiqué, les changements climatiques sont un des principaux multiplicateurs des conflits de notre époque et sont particulièrement ressentis dans cette région du monde, où se trouvent quatre des 10 pays les plus vulnérables à leurs effets. C'est une réalité que notre région des Caraïbes partage avec l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi nous nous identifions aux efforts que déploie l'ASEAN pour renforcer les capacités locales en matière d'atténuation, de préparation et d'intervention face aux catastrophes naturelles, en particulier dans les zones urbaines.

La coopération entre l'ASEAN et l'ONU en vue de renforcer la résilience des communautés est un exemple important de coopération multilatérale dans ce domaine. Face à la crise climatique, il faut continuer à mettre en oeuvre des stratégies régionales et multilatérales complémentaires pour prévenir l'aggravation des effets néfastes. L'action commune est le seul moyen d'y parvenir.

Parmi les autres domaines de collaboration importants, il y a aussi la signature d'un mémorandum d'accord entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que le programme agricole de l'ASEAN et de la FAO. Ces deux initiatives visent à promouvoir un secteur alimentaire plus résistant, durable et inclusif.

Nous tenons également à souligner le travail entrepris dans des domaines sensibles tels que le respect des droits de la personne, en particulier les droits des femmes et des enfants. Les initiatives de l'ASEAN pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce au déploiement d'un nombre croissant de femmes soldats de la paix méritent d'être mises en avant et répétées. De même, nous saluons l'appui technique que fournit l'ONU aux stratégies de l'ASEAN en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, avec la participation des femmes, des jeunes et de la société civile.

Nous félicitons l'ASEAN de l'aide humanitaire et de la coopération qu'elle fournit dans le cadre du processus de rapatriement des réfugiés rohingya. Nous réitérons notre appel à multiplier ces initiatives régionales dans l'intérêt d'une population qui a suffisamment souffert, et nous invitons les dirigeants de l'ASEAN et de l'ONU à unir leurs efforts pour mettre fin à la crise. Même s'il est évident qu'il incombe avant tout au Myanmar de remédier à cette grave situation, il n'en est pas moins vrai que la région et la communauté internationale dans son ensemble doivent poursuivre leurs efforts afin de garantir un climat favorable au dialogue et à la coopération qui favorisera un retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des Rohingya sur leur territoire.

Nous espérons que ce partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU s'intensifiera et restera axé sur la mise en œuvre de stratégies de paix communes, ouvertes et centrées sur la personne.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour féliciter votre délégation, Monsieur le Président, du brio avec lequel elle assuré la présidence du Conseil durant le mois de janvier.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres et le Secrétaire général Dato Lim Jock Hoi de leurs exposés.

Le Royaume-Uni entretient des relations profondes et de longue date avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous sommes partie au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est depuis 2012, et l'année dernière nous avons nommé notre premier ambassadeur auprès de l'ASEAN, John Lambe.

Nous collaborons étroitement sur les questions qui concernent notre paix et notre sécurité mutuelles. Le Royaume-Uni est un partenaire de dialogue de l'ASEANAPOL. Nous détachons du personnel britannique qui participe aux activités d'aide humanitaire du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes et aux activités du Centre de l'ASEAN pour la cybersécurité. Nous entretenons des relations bilatérales en matière de défense avec presque tous les membres de l'ASEAN, et la Royal Navy a maintenu une présence quasiment ininterrompue dans la région ces deux dernières années. Et je passe sur les liens interpersonnels et nos partenariats dans les domaines du commerce et des investissements, du développement, de la science et de l'innovation.

Depuis sa création, l'ASEAN joue un rôle déterminant dans le maintien de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique. Mais l'ASEAN apporte également une contribution concrète et précieuse à la paix et à la sécurité mondiales. Je voudrais aborder trois domaines qui présentent un intérêt particulier pour les travaux du Conseil, à savoir le maintien de la paix; les femmes et la paix et la sécurité; et, bien sûr, les changements climatiques.

En ce qui concerne le maintien de la paix, nous nous félicitons que les États de l'ASEAN fournissent 5 000 soldats de la paix qui participent actuellement aux opérations de paix des Nations Unies, et qu'ils aient tous entériné l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Nous espérons multiplier nos partenariats de formation à l'avenir, notamment par le biais du mécanisme de coordination souple prévu par l'initiative afin de renforcer plus encore les capacités essentielles des Casques bleus et de mettre en œuvre les huit piliers de l'Action pour le maintien de la paix.

En ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, nous saluons la création du Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN ainsi que les efforts déployés par ses États membres pour garantir la participation des femmes aux négociations de paix. S'agissant du lien entre ces deux thématiques – les femmes et le maintien de la paix – nous saluons en particulier l'engagement de la Ministre indonésienne des affaires étrangères Marsudi à poursuivre la réforme des politiques nationales et onusiennes afin d'accroître le nombre de femmes dans le maintien de la paix et de renforcer leur rôle.

S'agissant des changements climatiques, les États de l'ASEAN reconnaissent qu'ils constituent une menace croissante pour notre sécurité individuelle et collective. Le Royaume-Uni et l'Italie, en tant que présidents de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui se tiendra à Glasgow cette année, se réjouissent de travailler avec leurs partenaires de l'ASEAN pour parvenir à des résultats ambitieux lors de la COP26 et donner un coup d'accélérateur aux mesures visant à réduire les émissions, à protéger notre environnement et à nous adapter aux conséquences des changements climatiques.

Je voudrais évoquer brièvement trois questions particulières auxquelles l'ASEAN et ses voisins sont confrontés, à savoir le Myanmar, la mer de Chine méridionale et la République populaire démocratique de Corée.

En ce qui concerne le Myanmar, le Conseil examinera bientôt plus en détail la question de la responsabilité, suite à l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice et au rapport de la commission d'enquête indépendante du Myanmar publié la semaine dernière. Pour l'heure, je voudrais réaffirmer que le Royaume-Uni encourage le Myanmar à se conformer aux mesures provisoires juridiquement contraignantes définies par la Cour et à mettre en œuvre les recommandations de la commission. De manière plus générale, le Royaume-Uni se félicite du rôle que l'ASEAN continue de jouer dans la crise des Rohingya et l'encourage à surveiller tout particulièrement la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine afin de contribuer à créer les conditions d'un retour sûr, volontaire et digne des Rohingya et à instaurer la confiance entre le Myanmar et les réfugiés de Cox's Bazar. Nous exhortons le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes à travailler en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Rakhine et espérons que le Conseil et l'ASEAN

auront d'autres occasions de coopérer en vue de progresser vers une résolution durable de cette crise.

Pour ce qui est de la mer de Chine méridionale, nous appelons tous les États côtiers à prendre des mesures afin de réduire les tensions et d'appuyer le maintien et la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la sûreté dans la région. Nous nous félicitons des négociations en cours entre les membres de l'ASEAN et la Chine pour établir un code de conduite efficace, fondé sur des règles et axé sur la coopération en mer de Chine méridionale, qui soit conforme à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous soulignons l'importance du respect par les États des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Enfin, en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, nous sommes préoccupés par la récente déclaration de Kim Jong Un selon laquelle il ne se sent plus tenu par le moratoire sur les essais de missiles balistiques nucléaires et intercontinentaux. La communauté internationale, y compris l'ASEAN, doit continuer d'afficher un front uni pour amener la République populaire démocratique de Corée à reprendre les négociations avec les États-Unis, et continuer à appliquer les sanctions des Nations Unies imposées par le Conseil à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée jusqu'à ce que celle-ci prenne des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation.

Pour terminer, l'ASEAN est une région dynamique et en pleine croissance. Sur le plan économique, l'ASEAN devrait devenir collectivement la quatrième plus grande économie du monde d'ici 2030. Nous espérons que d'ici 2030, sa contribution à la paix et à la sécurité régionales et mondiales sera à la mesure de sa puissance et de son potentiel économiques. Le Royaume-Uni, pour sa part, est prêt à y œuvrer dans le cadre de notre partenariat.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son excellente présentation. Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le remercie de son exposé détaillé sur la coopération entre l'ASEAN et l'ONU. Je voudrais également féliciter le Viet Nam de son accession à la présidence de l'ASEAN cette année.

Depuis 52 ans, l'ASEAN joue un rôle important dans l'instauration de la paix et le renforcement de la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Est et dans le monde. Nous soutenons l'engagement de l'ASEAN à promouvoir la paix et la sécurité dans la région Asie-Pacifique dans son ensemble, ainsi que sa détermination résoudre les différends de manière pacifique, ce qui implique le plein respect des processus juridiques et diplomatiques. En outre, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous sommes favorables à un approfondissement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin de mieux prévenir et atténuer les conflits. Nous saluons l'attachement de l'ASEAN au multilatéralisme et à un ordre international fondé sur des règles. Les défis actuels sont de nature et d'envergure mondiales et doivent être relevés ensemble. La coopération multilatérale est essentielle pour contribuer à la paix et à la sécurité régionales.

Nous saluons le travail réalisé par l'ASEAN sur les questions de sécurité non traditionnelles qui se font jour, telles que les changements climatiques. Les changements climatiques étant le défi le plus grave qu'il nous faut relever dans un avenir proche, nous devons accélérer ces efforts.

Nous reconnaissons l'intérêt que l'ASEAN accorde à la promotion de la cybersécurité et nous nous félicitons des mesures importantes qu'elle a prises pour construire un cyberespace fondé sur des règles, notamment la mise en œuvre des 11 normes facultatives et non contraignantes de comportement responsable des États figurant dans le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (A/70/174). Une coopération numérique mondiale est nécessaire pour faire face aux nouvelles menaces non traditionnelles et intersectorielles qui pèsent sur la paix et la sécurité, et nous saluons les efforts déployés par l'ASEAN pour renforcer la coopération avec les organes compétents des Nations Unies afin de lutter contre les menaces émanant du cyberespace.

Nous applaudissons les efforts consentis par les États membres de l'ASEAN pour faire progresser les discussions avec la Chine sur un code de conduite relatif à la mer de Chine méridionale. Nous encourageons les deux parties, l'ASEAN et la Chine, à mettre en œuvre dans son intégralité la Déclaration de 2002 sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale.

Nous comptons sur l'ASEAN pour jouer un rôle actif dans le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et pour apporter à ses États

membres le soutien dont ils ont besoin pour s'attaquer aux causes profondes des crises. Nous prenons note de l'ordonnance rendue récemment par la Cour internationale de Justice énonçant des mesures provisoires pour la protection des Rohingya au Myanmar. Nous attendons du Myanmar qu'il se conforme dûment à l'ordonnance de la Cour et rende compte des mesures prises selon le calendrier fixé par cette dernière.

Pour terminer, nous exprimons notre appui à la vision définie dans les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 : bâtir l'avenir ensemble. Nous estimons que la coopération entre l'ONU et l'ASEAN pourrait être encore renforcée afin de maintenir la paix et la sécurité et d'accélérer la prospérité pour les 650 millions de personnes vivant dans la région.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres et le Secrétaire général Dato Lim Jock Hoi. Je souhaite la bienvenue à New York à mon vieil ami, Dato Lim Jock Hoi.

La Chine est favorable au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, afin de consolider et renforcer les mécanismes de sécurité collective et de maintenir conjointement la paix et la sécurité internationales. Au cours des 53 années qui se sont écoulées depuis sa création, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) n'a ménagé aucun effort pour promouvoir l'intégration économique régionale. Elle a également travaillé d'arrache-pied pour mettre en place une architecture de coopération régionale dont elle constitue le noyau. À l'heure actuelle, la région de l'ASEAN est, dans l'ensemble, pacifique et prospère. L'ASEAN et la plate-forme de coopération régionale de l'Asie de l'Est centrée sur l'ASEAN ont joué un rôle important à cet égard. Les relations entre l'ONU et l'ASEAN n'ont cessé de se resserrer ces dernières années, avec des mécanismes de coopération toujours plus performants et des domaines de coopération toujours plus nombreux. La Chine se félicite vivement de cette relation.

En ce qui concerne la manière de renforcer la coopération entre l'ONU et l'ASEAN, la Chine souhaite faire les propositions suivantes.

Premièrement, nous devons, ensemble, défendre avec fermeté le multilatéralisme. Aujourd'hui, l'unilatéralisme et le protectionnisme progressent, et les facteurs d'instabilité et d'incertitude se multiplient, portant de rudes coups à l'ordre international et au système de gouvernance mondiale. Il est donc encore plus important et encore plus urgent de renforcer le multilatéralisme. L'ONU et l'ASEAN doivent travailler de concert pour défendre le multilatéralisme dans les affaires régionales et internationales; s'employer sans relâche à sauvegarder le système international – au cœur duquel se trouve l'ONU – et l'ordre international, fondé sur le droit international; aider l'ASEAN à continuer d'adhérer à la « méthode ASEAN », caractérisée par le respect mutuel, le consensus et la prise en compte des niveaux de confort de toutes les parties; et apporter une contribution positive au maintien d'une paix durable et de la sécurité universelle du monde.

Deuxièmement, il est important de respecter le leadership et le rôle des organisations régionales et des pays de la région dans les affaires régionales. En raison de facteurs géographiques, historiques et culturels, les organisations régionales et les pays de la région disposent d'avantages sans égaux pour traiter les questions brûlantes qui surgissent dans la région. La communauté internationale doit pleinement respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés, et aider les organisations régionales et sous-régionales et les pays de la région à jouer un rôle de premier plan dans la médiation. Les pays membres de l'ASEAN ont été gravement touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est donc nécessaire d'examiner la situation régionale en matière de lutte contre le terrorisme et de soutenir avec force les pays de l'ASEAN, dans le cadre de la coopération antiterroriste, tandis qu'ils mettent en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et qu'ils s'efforcent conjointement de lutter contre le financement du terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité transnationale. La Chine salue les importantes contributions des pays de l'ASEAN aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, nous devons stimuler le développement économique et social et la connectivité, aux fins de promouvoir la paix par le développement. Les pays membres de l'ASEAN sont tous des pays en développement. L'accélération de leur développement est une tâche de première importance, et une stratégie fondamentale pour prévenir les risques et les défis régionaux. L'ONU doit davantage tirer parti de ses propres mécanismes et avantages en termes de ressources et de capacités, renforcer la coordination avec l'ASEAN et fournir une plus grande assistance à ses membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030, afin de contribuer à réduire les écarts de développement régionaux et de promouvoir l'emploi des jeunes et la stabilité sociale. La connectivité est un fondement majeur du développement interconnecté et intégré de la région. Nous sommes favorables à un alignement plus étroit entre l'initiative de connectivité régionale et les stratégies nationales de développement des pays de l'ASEAN pour favoriser les synergies.

La Chine, qui entretient des relations de bon voisinage et de partenariat avec les pays de l'ASEAN, attache une grande importance au développement de ses relations avec l'ASEAN. La Chine est le premier interlocuteur à avoir rejoint le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et le premier pays à avoir exprimé publiquement sa volonté de signer le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est avec l'ASEAN. La Chine appuie activement le rôle central de l'ASEAN dans les affaires régionales.

Guidés par le partenariat stratégique noué entre la Chine et l'ASEAN, Vision 2030, et dans le cadre de mécanismes et plateformes tels que les sommets 10+1 et 10+3 et le Sommet de l'Asie orientale, nous avons approfondi la coopération avec les pays de l'ASEAN, renforcé la confiance politique mutuelle, développé conjointement à l'initiative « Une Ceinture et une Route » et contribué à maintenir la prospérité et la stabilité régionales. La relation entre la Chine et l'ASEAN est devenue un modèle de coopération régionale en Asie orientale. La Chine est prête à collaborer avec tous les pays pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'ASEAN, apporter un appui inébranlable au multilatéralisme et s'unir pour œuvrer à l'édification d'un un avenir commun pour l'humanité.

Ma déclaration était censée se terminer ici, mais compte tenu des déclarations qui ont précédé, je voudrais prolonger quelque peu mon intervention.

La présente séance est consacrée à la coopération entre l'ONU et l'ASEAN. La question du Myanmar n'a pas à être discutée. Malheureusement, plusieurs pays occidentaux ont profité de cette séance pour faire pression sur le Myanmar. La Chine estime donc nécessaire de faire connaître sa position. La Chine suit avec attention la question de l'État rakhine au Myanmar. Elle collabore activement avec le Myanmar et le Bangladesh et les a encouragés à régler la question par le dialogue et la consultation. À ce jour, les Ministres des affaires étrangères de la Chine, du Myanmar et du Bangladesh ont tenu trois réunions informelles, qui ont toutes permis de progresser sur la question et de dégager un consensus important.

L'ASEAN a joué un rôle central en facilitant le dialogue entre le Myanmar et le Bangladesh, en favorisant la confiance mutuelle et en améliorant la situation humanitaire des personnes qui ont fui le chaos et celle du peuple de l'État rakhine. La Chine félicite l'ASEAN à ce titre, et elle appuie ses efforts constants. Récemment, grâce aux efforts conjoints des pays concernés, des pays de la région, de la Chine et de l'ASEAN, le Myanmar et le Bangladesh ont entretenu de bons échanges. Le Myanmar a pris une série de mesures positives. Des progrès ont été réalisés s'agissant du règlement de la question de l'État rakhine. La situation sur le terrain continue de s'améliorer. La communauté internationale devrait chérir cette tendance à l'amélioration acquise au prix de durs efforts, aider à promouvoir le dialogue et les consultations bilatérales entre le Myanmar et le Bangladesh, les encourager à accélérer le rapatriement de la population qui a fui le chaos, et œuvrer à l'instauration d'un environnement extérieur sain. Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle actif et constructif en apportant le soutien et l'assistance nécessaires aux pays concernés. Des pressions excessives ne pourront être que contre-productives.

La Chine a pris note de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice sur la demande en indication de mesures conservatoires et de la réponse du Gouvernement du Myanmar, ainsi que du rapport rendu récemment par la Commission d'enquête indépendante. La question de l'État rakhine a des origines historiques, ethniques et religieuses très complexes. La Chine soutient le Myanmar et le Bangladesh dans leurs efforts constants pour régler comme il convient les questions pertinentes par la négociation. La communauté internationale doit jouer un rôle constructif à cet égard. La Chine appuie également les efforts en cours de Mme Burgener, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar.

Certains représentants, dans leurs déclarations aujourd'hui, ont évoqué la question de la mer de Chine méridionale. La représentante des États-Unis a porté des accusations infondées contre la Chine. La Chine les rejette catégoriquement. Il convient de souligner que l'ONU n'est pas le forum approprié pour discuter de la question de la mer de Chine méridionale, et le Conseil de sécurité encore moins. À l'heure actuelle, la situation en mer de Chine méridionale est globalement stable, et tend à s'améliorer. D'une part, les pays directement

concernés s'efforcent de régler les différends spécifiques par la négociation et la concertation; d'autre part, la Chine et les États membres de l'ASEAN sont collectivement déterminés à maintenir la paix et la stabilité en mer de Chine méridionale. Cette approche double s'est avérée être la manière idoine de régler le problème de la mer de Chine méridionale. Malheureusement, ce processus a été subi force perturbations et sabotages de la part de certains pays extérieurs à la région, dont les États-Unis.

La Chine a toujours respecté et soutenu la liberté de navigation et de survol dont jouissent les États en mer de Chine méridionale en vertu du droit international. Conformément au droit international, et notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les États doivent toutefois pleinement respecter la souveraineté et les intérêts de sécurité des pays côtiers lorsqu'ils exercent leur liberté de navigation et de survol.

La Chine s'oppose fermement aux tentatives de tout pays de porter atteinte à sa souveraineté et à sa sécurité au nom de la liberté de navigation. En fait, il n'y a jamais eu de problème de liberté de navigation ou de survol en mer de Chine méridionale. Ce qui est réellement inquiétant, c'est que sous couvert de liberté de navigation, les États-Unis et d'autres pays ont envoyé des navires et des avions militaires en mer de Chine méridionale pour faire une démonstration de force. Il s'agit là d'une provocation et d'une menace pour les États côtiers. Voià la plus grande menace pour la sécurité en mer de Chine méridionale, et ces agissements doivent être condamnés d'une seule voix par tous les États.

La Chine défend résolument la paix et la sécurité régionales et a toujours mené une politique défensive en matière de défense nationale. En vertu du droit international, tout État souverain a le droit légitime de déployer des installations de défense sur son territoire. Les États-Unis ne cessent d'accuser la Chine de militariser la mer de Chine méridionale, alors qu'ils ont des centaines de bases militaires dans le monde entier et des centaines de milliers de soldats déployés hors de leur territoire. Les États-Unis exigent que les autres pays respectent le droit international, mais ils n'ont même pas adhéré à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et se sont retirés d'un certain nombre d'accords et de mécanismes internationaux.

Les États-Unis parlent de paix et de stabilité en mer de Chine méridionale, mais ils provoquent toutes sortes de différends un peu partout sur le globe, devenant par là-même une source d'instabilité pour le monde. Comment un tel pays pourrait-il se permettre d'accuser quiconque ailleurs? Sur quels motifs ? Je voudrais dire à la représentante des États-Unis que cette étiquette de militarisation ne convient pas à la Chine mais qu'elle serait plus appropriée pour les États-Unis.

Certains représentants ont fait référence à la procédure d'arbitrage relatif à la mer de Chine méridionale. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que le Gouvernement chinois a solennellement déclaré que la sentence arbitrale concernant la mer de Chine méridionale est nulle et non avenue et n'est pas contraignante. La Chine n'accepte pas l'arbitrage et n'y participe pas. Elle n'accepte pas et ne reconnaît pas la sentence qui en a découlé.

La question de la péninsule coréenne a également été évoquée dans certaines déclarations. Je tiens à dire que la Chine et la Fédération de Russie ont essayé de relancer le dialogue entre les parties pour qu'elles règlent leurs différends par des voies pacifiques. Nous avons proposé, il y a peu, un projet de résolution pour le règlement politique de la question de la péninsule coréenne, qui est toujours en cours d'examen par le Conseil de sécurité. Nous avons organisé plusieurs séries de consultations. Pour notre part, nous allons continuer d'aborder les consultations dans un esprit d'ouverture et espérons que tous les membres feront des propositions constructives. Nous devons oeuvrer de concert pour créer un climat favorable qui nous permettra de contribuer à l'amélioration de la situation dans la péninsule coréenne et d'encourager les parties concernées à reprendre le dialogue et à régler leurs différends par la concertation afin de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et d'en garantir la paix et la stabilité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Le Viet Nam voudrait remercier le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres, et le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), S. E. Dato Lim Jock Hoi, de leur présence et de leurs observations édifiantes sur la coopération entre l'ONU et l'ASEAN.

L'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales a été reconnue depuis la création de l'ONU, comme l'énonce le Chapitre VIII de la Charte. Nous exprimons notre ferme appui à l'approfondissement de cette coopération et nous

constatons avec satisfaction les progrès considérables accomplis dans la coopération entre l'ONU et l'ASEAN.

Pour l'ONU, l'ASEAN est un partenaire très important, actif et fiable, qui compte de réalisations remarquables en matière de paix et de sécurité à son actif. Si le succès de l'ONU consiste à préserver les générations futures du fléau de la guerre, l'ASEAN est connue pour avoir fait de l'Asie du Sud-Est une région d'amitié et de coopération et pour avoir joué un rôle crucial dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région et au-delà. Nous pensons que l'ASEAN, avec ses plus de 50 années d'engagement, d'efforts et d'expérience, pourrait apporter une contribution plus importante aux travaux de l'ONU.

S'appuyant sur des valeurs communes, l'ONU et l'ASEAN travaillent en étroite collaboration pour promouvoir le multilatéralisme et pour faire respecter les principes du droit international. Du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est à la Charte de l'ASEAN, la riche expérience de l'ASEAN en matière d'élaboration et de diffusion de normes doit être partagée afin de contribuer à inspirer et à renforcer des relations pacifiques et amicales dans diverses régions du monde. La création de la Communauté de l'ASEAN en 2015, la première communauté d'Asie, est un exemple patent d'une action menée dans l'unité et l'harmonie et d'une action conjointe pour relever des défis communs et défendre des intérêts communs.

La collaboration avec des partenaires extérieurs par l'intermédiaire de dispositifs mis en place par l'ASEAN est un autre succès important de l'ASEAN, qui témoigne des valeurs d'un dialogue sincère, et de compréhension et de respect mutuels. Des mécanismes tels que « ASEAN plus un », ASEAN+3, le Sommet de l'Asie orientale, le Forum régional de l'ASEAN et la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus, dans lesquels l'ASEAN joue un rôle central, constituent des cadres de consultations et de coopération et créent un environnement propice permettant à toutes les parties concernées d'instaurer un climat de confiance, de renforcer la diplomatie préventive, de gérer leurs différences et de coopérer sur des questions d'intérêt commun. Au fil du temps, ces mécanismes ont inculqué une culture de la paix qui est un facteur d'harmonie, de paix et de stabilité dans la région et au-delà.

Ces succès de l'ASEAN pourraient compléter les efforts déployés par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela étant dit, nous nous félicitons de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies et de l'adoption ultérieure du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global (2016-2020). Le fait que plus de 90 % du Plan de mise en œuvre a été exécuté reflète l'engagement sans faille de l'ONU et de l'ASEAN à élargir et à approfondir leur coopération.

La convergence entre l'ONU et l'ASEAN a gagné en pertinence dans le contexte actuel des défis complexes et croissants auxquels nous sommes confrontés – du terrorisme à la criminalité transnationale, de la traite des êtres humains au trafic de migrants et de la cybersécurité aux changements climatiques. Aucun pays ni aucune région n'est à l'abri de ces défis, qui nécessitent une coopération plus efficace entre l'ONU et l'ASEAN sous diverses formes, notamment des activités de renforcement des capacités, le dialogue, l'échange d'informations et le partage de connaissances, d'expériences, d'enseignements et de pratiques exemplaires.

Il faut souligner l'importance de la place centrale de l'ASEAN dans l'architecture régionale et du rôle central de l'ONU dans le système multilatéral mondial, et continuer de les appuyer. Il faut renforcer la coopération entre l'ONU et l'ASEAN dans les différents domaines convenus, notamment le règlement pacifique des différends, la diplomatie préventive, le désarmement et la non-prolifération, la coopération maritime, la sécurité maritime et la gestion des catastrophes, et explorer d'autres domaines de coopération potentiels, en tenant compte du fait que les deux parties vont bientôt élaborer un nouveau plan de mise en œuvre pour les cinq prochaines années.

Il est nécessaire d'apporter à l'ONU et à l'ASEAN un soutien et une assistance plus importants afin qu'elles puissent mettre en œuvre avec succès le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025. À cet égard, le Viet Nam, en tant que président de l'ASEAN en 2020 et membre non permanent du Conseil de sécurité, est déterminé à établir un partenariat plus fructueux entre l'ONU et l'ASEAN, et nous demandons au Conseil de nous aider à réaliser nos trois priorités en 2020.

Premièrement, il nous faut renforcer la participation efficiente et efficace des États membres de l'ASEAN aux opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement des projets de partenariat triangulaire, et nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération plus grande en matière de

renforcement des capacités, d'équipement et de prise en compte de la problématique femmes-hommes.

Deuxièmement, il nous faut promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux régional et national en renforçant la participation et la contribution des femmes de l'ASEAN. À l'approche du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Gouvernement vietnamien prévoit d'organiser un événement mondial axé sur le rôle des femmes dans l'édification et la pérennisation de la paix.

Troisièmement, il nous faut mettre l'accent sur la mise en oeuvre de la feuille de route 2020-2025 sur les complémentarités entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025. À cet égard, nous proposons que soit convoqué un dialogue de haut niveau entre l'ONU et l'ASEAN sur le développement durable à l'occasion du sommet ONU-ASEAN, qui aura lieu au Viet Nam cette année.

La séance d'aujourd'hui contribuera à rapprocher l'ASEAN de l'ONU et vice-versa. Nous espérons que la dynamique créée aujourd'hui se maintiendra à l'avenir aux fins d'une coopération plus solide entre l'ONU et l'ASEAN.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 17 h 20.